



Vaccines That Make a **Difference**

ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS
2023

 valneva

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

I.	Comptes du résultat consolidés et États consolidés du résultat global	3
II.	État de la situation financière consolidée	4
III.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	5
IV.	État de variation des capitaux propres consolidés	6
V.	Notes explicatives afférentes aux états financiers consolidés	7

NOTES SUR LE COMPTE DU RÉSULTAT

Note 1	Informations générales	7
Note 2	Résumé des principales règles comptables	9
Note 3	Estimations et hypothèses comptables déterminantes	12
Note 4	Informations sectorielles	14
Note 5	Chiffre d'affaires	14
Note 6	Charges d'exploitation par nature	19
Note 7	Charges sociales	20
Note 8	Autres produits et charges opérationnels, nets	20
Note 9	Produits/(charges) financier(e)s, nets	22
Note 10	Impôt Produit/(charge) d'impôt sur le résultat	22
Note 11	Résultat par action	24

NOTES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Note 12	Immobilisations incorporelles	25
Note 13	Contrats de location (Actifs de droit d'utilisation)	26
Note 14	Immobilisations corporelles	27
Note 15	Test de dépréciation	29
Note 16	Instruments financiers	30
Note 17	Stocks	33
Note 18	Créances clients	34
Note 19	Autres actifs	34
Note 20	Trésorerie et équivalents de trésorerie	35
Note 21	Actifs classés comme étant détenus en vue de la vente	35
Note 22	Capitaux propres	35
Note 23	Paiements fondés sur des actions	37
Note 24	Emprunts	40
Note 25	Comptes fournisseurs et charges à payer	41
Note 26	Dettes fiscales et sociales	42
Note 27	Dettes de location	42
Note 28	Passifs sur contrats	43
Note 29	Passif au titre de remboursement futur	43
Note 30	Provisions	44
Note 31	Autres passifs	45

AUTRES NOTES

Note 32	Informations relatives au flux de trésorerie	46
Note 33	Engagements et autres passifs	47
Note 34	Transactions entre parties liées	48
Note 35	Événements postérieurs à la date de clôture	49

I. Comptes de résultats consolidés et États consolidés du résultat global

Comptes de résultats consolidés

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Revenus de la vente de produits	5	144 624	114 797
Autres Revenus	5	9 088	246 506
CHIFFRE D'AFFAIRES		153 713	361 303
Coûts des produits et des services	6	(100 875)	(324 441)
Frais de recherche et développement	6	(59 894)	(104 922)
Frais de marketing et distribution	6	(48 752)	(23 509)
Frais généraux et administratifs	6	(47 799)	(34 073)
Autres produits et charges opérationnels, nets	8	21 520	12 199
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(82 087)	(113 443)
Produits financiers	9	1 210	260
Charges financières	9	(23 325)	(19 054)
Gains/(pertes) de change, nets	9	5 574	(12 587)
Résultats des participations dans les entreprises liées		—	9
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(98 629)	(144 815)
Produit/(charge) d'impôt sur le résultat	10	(2 800)	1 536
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		(101 429)	(143 279)
RÉSULTAT PAR ACTION			
Lié au résultat net de la période attribuable aux détenteurs des actions de la Société (en euros par action)			
Base	11	(0,73)	(1,24)
Dilué	11	(0,73)	(1,24)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		(101 429)	(143 279)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments susceptibles d'être reclassés en profit ou perte			
Écarts de conversion	22.2	3 300	(73)
Éléments non reclassés en profit ou perte			
Régimes à prestations définies - Bénéfices/(Pertes) actuarielles	30.1	(130)	178
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, NET D'IMPÔTS		3 170	105
RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE		(98 258)	(143 174)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

II. État de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
ACTIF			
Actif non courant		197 238	196 685
Immobilisations incorporelles	12	25 567	28 711
Droit d'utilisation des actifs	13	20 392	41 603
Immobilisations corporelles	14	136 198	112 435
Actifs d'impôt différé	10.2	6 592	5 637
Autres actifs non courants	19	8 490	8 299
Actif courant		262 824	424 660
Stocks	17	44 466	35 104
Créances client	18	41 645	23 912
Autres actifs courants	19	50 633	74 079
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	126 080	289 430
Actifs détenus en vue de la vente	21	—	2 134
TOTAL DE L'ACTIF		460 062	621 344
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	22	20 837	20 755
Primes d'émission	22	594 003	594 043
Autres réserves	22.2	65 088	55 252
Bénéfices non distribués/(Déficit accumulé)	22	(450 253)	(306 974)
Résultat net de la période		(101 429)	(143 279)
TOTAL DU CAPITAUX PROPRES		128 247	219 797
PASSIF			
Passif non courant		172 952	124 156
Emprunts	24	132 768	87 227
Passifs de location	27	29 090	28 163
Passif au titre de remboursement futur	29	6 303	6 635
Provisions	30	1 074	1 320
Passifs d'impôts différés	10.2	3 638	694
Autres passifs	31	79	116
Passif courant		158 863	277 392
Emprunts	24	44 079	11 580
Fournisseurs et autres créditeurs	25	44 303	41 491
Passif d'impôt exigible		632	532
Dettes fiscales et sociales	26	16 209	15 738
Passifs de location	27	2 879	25 411
Passifs sur contrats	28	5 697	9 411
Passif au titre de remboursement futur	29	33 637	136 450
Provisions	30	10 835	31 257
Autres passifs	31	592	5 523
TOTAL DU PASSIF		331 815	401 547
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		460 062	621 344

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

III. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ			
Résultat net de l'exercice		(101 429)	(143 279)
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie	32.1	44 984	44 070
Variations des actifs et passifs opérationnels non courants	32.1	514	(147 713)
Variations du besoin en fonds de roulement	32.1	(145 578)	1 732
Trésorerie générée/(absorbée) par les opérations courantes	32.1	(201 509)	(245 189)
Impôts sur les résultats payés		(1 236)	(154)
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE/(ABSORBÉE) PAR L'ACTIVITÉ		(202 744)	(245 343)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de filiales, nette des liquidités acquises	1.2	(10 951)	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(14 231)	(29 246)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		111	8
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(81)	(76)
Produits d'actifs détenus en vue de la vente		3 358	—
Intérêts perçus		1 210	260
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE/(ABSORBÉE) PAR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(20 585)	(29 054)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Produits/(remboursement) provenant de l'émission d'actions ordinaires, net des coûts de transaction sur capitaux propres	22	(240)	189 837
Nouveaux emprunts, net des coûts de transaction	24	81 111	39 331
Remboursement des emprunts	24	(2 097)	(1 793)
Remboursement des passifs de location	27	(3 127)	(3 048)
Intérêts payés		(12 567)	(9 211)
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE PAR/(ABSORBÉE PAR) LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		63 081	215 116
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE			
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture de la période ⁽¹⁾	20	286 532	346 642
Gains/(pertes) de change sur la trésorerie		(204)	(828)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE ⁽¹⁾		126 080	286 532

(1) Au 31 décembre 2022, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevaient à 289,4 millions d'euros (dont 2,9 millions d'euros de liquidités soumises à restrictions).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

IV. État de variation des capitaux propres consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Bénéfices non distribués/ (déficit accumulé)	Résultat net de la période	Total capitaux propres
SITUATION AU 1 JANVIER 2023		20 755	594 043	55 252	(306 974)	(143 279)	219 797
Résultat global de l'ensemble consolidé		—	—	3 170	—	(101 429)	(98 258)
Affectation du résultat		—	—	—	(143 279)	143 279	—
Paiements fondés sur des actions :							
Valeur des services	23	—	—	6 666	—	—	6 666
Exercices	23	82	(39)	—	—	—	42
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023		20 837	594 003	65 088	(450 253)	(101 429)	128 247

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Bénéfices non distribués/ (déficit accumulé)	Résultat net de la période	Total capitaux propres
SITUATION AU 1 JANVIER 2022		15 786	409 258	52 512	(233 549)	(73 425)	170 581
Résultat global de l'ensemble consolidé		—	—	105	—	(143 279)	(143 174)
Affectation du résultat		—	—	—	(73 425)	73 425	—
Paiements fondés sur des actions :							
Valeur des services	23	—	—	2 636	—	—	2 636
Exercices	23	387	3 371	—	—	—	3 758
Augmentation de capital	22	4 582	181 413	—	—	—	185 996
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022		20 755	594 043	55 252	(306 974)	(143 279)	219 797

L'augmentation de capital comprend le coût des transactions, net d'impôt.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

V. Notes explicatives afférentes aux états financiers consolidés

Note 1 Informations générales

1.1 Informations sur la Société

Valneva SE (« la Société ») et ses filiales (le « Groupe » ou « Valneva ») est un groupe spécialisé dans le développement et la commercialisation de vaccins prophylactiques contre les maladies infectieuses dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits. La Société adopte une approche hautement spécialisée et ciblée et utilise son expertise dans les différents modes de vaccination afin de fournir des solutions vaccinales qui soient les premières, les meilleures ou les seules de leur catégorie. Le Groupe a de fortes références, puisque plusieurs vaccins sont passés du stade de la recherche et du développement à celui de l'approbation. Le Groupe commercialise actuellement trois vaccins de voyage exclusifs, ainsi que certains vaccins de tierces parties, en mobilisant l'infrastructure commerciale établie du Groupe. Les revenus tirés de l'activité commerciale croissante contribuent à l'avancement continu d'un large éventail de vaccins. Ce portefeuille comprend, à la fois, le seul candidat vaccin contre la maladie de Lyme en phase avancée de développement clinique, en partenariat avec Pfizer, le premier vaccin au monde contre le virus du chikungunya, ainsi que des candidats vaccins contre le virus Zika et d'autres risques pour la santé publique mondiale.

VLA2001, le seul vaccin inactivé contre la COVID-19 à virus entier approuvé en Europe, a été commercialisé pour la première fois fin 2021. Valneva a suspendu la production du vaccin en août 2022 et les stocks ont été entièrement dépréciés au 31 décembre 2022. Afin d'économiser les coûts supplémentaires liés au vaccin, y compris les frais de licence, Valneva a demandé le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du VLA2001 en Europe. Le retrait a été accepté par l'EMA et est entré en vigueur au 1 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille du Groupe comprend trois vaccins commerciaux :

- IXIARO (également commercialisé sous le nom de JESPECT), indiqué dans la prévention de l'encéphalite japonaise ;
- DUKORAL dans la prévention du choléra, et, dans certains pays, dans la prévention des diarrhées à *escherichia coli* entérotoxiques ; et,
- IXCHIQ, le vaccin de Valneva contre le chikungunya et à dose unique.

La Société est domiciliée au 6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain, France. Valneva est présente en Autriche, en Suède, au Royaume-Uni, en France, au Canada et aux États-Unis et compte plus de 700 employés.

Valneva SE est une société cotée sur Euronext Paris (symbol: VLA) et sur The Nasdaq Global Select Market (symbol: VALN) depuis mai 2021.

Événements marquants et accords significatifs de la période

La cession de l'unité CTM à Solna, Suède

Valneva a pris la décision de céder son unité de production de matériel clinique (CTM) à Solna. La Société a conclu un accord de transfert d'activités avec NorthX Biologics, une entreprise nordique reconnue de développement et de production sous contrat (CDMO), ayant plus de 30 ans d'expérience en matière de

production selon les bonnes pratiques de fabrication (BPF). La cession de l'unité a été effective le 1^{er} juillet 2023. Valneva maintient le site de production en Suède où le vaccin Dukoral est fabriqué et conditionné. L'accord de cession comprend l'équipement de production CTM de Valneva et environ 30 employés en Suède, dont le directeur du site. L'activité CTM continue d'utiliser les locaux existants à Solna. Par ailleurs, Valneva sous-loue les locaux à NorthX Biologics et fournit des services de gestion des installations, d'ingénierie et d'entreposage. Une perte de 1,4 millions d'euros découlant de la cession de l'unité CTM de Solna est incluse dans les « Autres produits et charges opérationnels, nets » (voir la Note 8).

Extension de l'accord de prêt existant de 100 millions de dollars (90 millions d'euros)

Le 16 août 2023, Valneva a conclu un accord visant à augmenter de 100 millions de dollars le montant en principal de l'accord existant de financement par emprunt avec les fonds américains spécialisés dans le secteur de la santé Deerfield Management Company et OrbiMed (« l'Accord de financement D&O »). Pour ce montant additionnel, la période pendant laquelle les paiements seront limités aux intérêts sera de trois ans, et la fin du remboursement interviendra au troisième trimestre 2028. Le taux d'intérêt du prêt reste inchangé. Ce financement supplémentaire sera investi dans la recherche et le développement (R&D), ainsi que dans le lancement commercial du vaccin de Valneva contre le chikungunya (voir la Note 24).

Vente de la participation dans BliNK

Le 8 septembre 2023, la Société a vendu sa participation de 48,9 % dans BliNK Biomedical SAS, Marseille, qui était classée comme actif détenu en vue de la vente depuis le 30 juin 2022 (voir la note Note 21).

Acquisition de l'immeuble à Vienne (VBC3)

Le 31 octobre 2023, la Société a acquis VBC 3 Errichtungs GmbH, Vienne - Autriche, l'entité juridique propriétaire de l'immeuble viennois occupé par Valneva, qui était auparavant sous bail. Le prix d'acquisition net de la trésorerie de l'entité est de 11,0 millions d'euros. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Note 1.2.

Approbation par la FDA des États-Unis du premier vaccin au monde contre le chikungunya, IXCHIQ

Le 10 novembre 2023, le vaccin candidat à dose unique contre le chikungunya VLA1553 de Valneva a reçu l'approbation de la *Food and Drug Administration* (FDA) des États-Unis sous la marque commerciale de IXCHIQ. Aux États-Unis, le vaccin est indiqué pour la prévention de la maladie causée par le virus du chikungunya (CHIKV) chez les personnes âgées de 18 ans et plus qui présentent un risque accru d'exposition au CHIKV.

Validation par l'EMA de la demande d'une revue accélérée pour le vaccin candidat contre le chikungunya suite à l'autorisation de mise sur le marché

L'Agence européenne des médicaments (EMA) a procédé à une validation technique de la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le vaccin candidat à

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

Valneva SE

dose unique contre le chikungunya VLA1553 de Valneva, et a conclu que tous les éléments réglementaires essentiels requis pour l'évaluation scientifique ont été inclus dans la demande. En novembre 2023, l'autorisation de mise sur le marché (AMM) s'est vu accorder une revue

accélérée par le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'EMA compte tenu « de l'intérêt majeur pour la santé publique et l'innovation thérapeutique » que représente le candidat vaccin.

Changement dans la structure de gouvernance de la Société

Le 20 décembre 2023, les actionnaires de la Société ont approuvé le passage du modèle de gouvernance à deux niveaux de la Société, avec un conseil de surveillance et un directoire, à un modèle de gouvernance à un seul niveau dirigé par un conseil d'administration. Cette transition est effective depuis le 20 décembre 2023. Pour des besoins de convenance, les références au « conseil » dans les présentes notes doivent être interprétées comme se référant au conseil de surveillance ou au conseil d'administration, selon le cas.

Le comité exécutif comprend l'ancien directoire de la Société et, depuis le 1^{er} janvier 2024, le Directeur des opérations et le Directeur des ressources humaines de la Société. Le conseil d'administration de la Société a également changé le nom du Comité d'audit et de gouvernance, en Comité d'audit, des risques et de la conformité, dans le cadre du changement de gouvernance et, par convenance, les présentes notes font référence à ce comité en tant que Comité d'audit.

1.2 Informations sur le Groupe

La liste suivante présente toutes les filiales détenues directement ou indirectement par la Société :

Nom	Pays d'immatriculation	Méthode de consolidation	Intérêts détenus au	
			31 décembre 2023	31 décembre 2022
Vaccines Holdings Sweden AB	SE	Consolidation	100 %	100 %
Valneva Austria GmbH	AT	Consolidation	100 %	100 %
Valneva Canada Inc.	CA	Consolidation	100 %	100 %
Valneva France SAS	FR	Consolidation	100 %	100 %
Valneva Scotland Ltd.	UK	Consolidation	100 %	100 %
Valneva Sweden AB	SE	Consolidation	100 %	100 %
Valneva UK Ltd.	UK	Consolidation	100 %	100 %
Valneva USA, Inc.	US	Consolidation	100 %	100 %
VBC 3 Errichtungs GmbH	AT	Consolidation	100 %	— %

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année.

Le site de la Société basé à Saint-Herblain (Nantes, France) regroupe les fonctions générales et administratives ainsi que les installations de R&D. Le site de Valneva SE à Lyon regroupe des activités commerciales.

Vaccines Holdings Sweden AB à Solna, Suède, est la Société holding de Valneva Sweden AB, également localisée à Solna, qui fabrique DUKORAL et commercialise DUKORAL, IXIARO et des produits de tiers, tels que Mosquito Guard et d'autres vaccins dans les pays nordiques.

Valneva Austria GmbH (Vienne, Autriche) se concentre sur les activités de développement préclinique et clinique des vaccins. Les installations abritent des services de R&D préclinique, de développement de produits techniques/cliniques, de qualité et d'affaires réglementaires, ainsi que des services généraux et administratifs et des fonctions commerciales. Valneva Austria GmbH commercialise les produits IXIARO, DUKORAL, VLA2001 et des produits tiers comme FLUCELVAX TETRA, FLUAD, Mosquito Guard, Rabipur/RabAvert et Encepur.

Valneva Canada Inc. (Kirkland, Canada) commercialise les produits IXIARO, DUKORAL et des produits tiers comme KAMRAB et Rabipur.

Valneva France SAS (Lyon, France) commercialise IXIARO, DUKORAL et des produits tiers comme PreHevbri, Rabipur et Encepur.

Valneva Scotland Ltd. (Livingston, Écosse) est principalement impliquée dans la production d'IXIARO et du candidat vaccin contre le chikungunya de Valneva, VLA1553, actuellement en phase de développement. Valneva Scotland Ltd. a également été impliquée dans la production de VLA2001 avant la suspension de sa fabrication.

Valneva UK Ltd. (Fleet, Royaume-Uni) commercialise les produits DUKORAL, IXIARO et des produits tiers comme PreHevbri ou Rabipur au Royaume-Uni.

Valneva USA, Inc., (Bethesda, Maryland, USA) se concentre sur la commercialisation d'IXIARO pour l'armée américaine et le marché privé américain.

Acquisition de VBC 3 Errichtungs GmbH (VBC3)

Le 31 octobre 2023, le Groupe a acquis 100 % du capital de VBC 3 Errichtungs GmbH, à Vienne, en Autriche, Valneva SE achetant 6 % et Valneva Austria GmbH 94 % du capital. VBC3 est propriétaire du bâtiment dans lequel Valneva Austria GmbH exerce des activités administratives centrales et de recherche et développement. Auparavant, le bâtiment faisait l'objet d'un contrat de location-financement. Cette acquisition a été traitée comme une acquisition d'un groupe d'actifs, le coût a été alloué aux différents actifs et passifs identifiables sur la base de leur juste valeur relative à la date de l'achat.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés des actifs nets identifiables sur la base de leur juste valeur relative à la date d'acquisition, qui a été fixée au 1^{er} octobre 2023, selon les informations contractuelles :

(En milliers d'euros)	1 octobre 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 003
Immobilisations corporelles	22 373
Prêts et emprunts	(11 296)
Autres passifs	(126)
TOTAL DES ACTIFS NETS IDENTIFIABLES	11 955

La juste valeur de la contrepartie transférée, à l'exclusion de la trésorerie de l'entité de 1,0 million d'euros, était de 11,0 millions d'euros et a été réglée comptant. Les coûts liés à l'acquisition ont représenté un montant peu

significatif et n'ont pas été inclus dans la contrepartie transférée. Ils ont été comptabilisés en tant que charges dans le compte de résultat consolidé, en tant que frais généraux et administratifs.

Note 2 Résumé des principales règles comptables

Les principales règles comptables mises en œuvre pour la préparation des présents états financiers consolidés sont décrites ci-après. Lesdites règles ont été systématiquement appliquées à l'ensemble des exercices présentés.

2.1 Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés 2023 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière, qui comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standard*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standards Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*), telles qu'adoptées par l'Union Européenne (UE).

L'établissement des états financiers conformément aux Normes IFRS publiées par l'IASB et approuvées par l'UE

nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. La Direction du Groupe est aussi amenée à exposer son appréciation pour l'application des règles comptables du Groupe. Les domaines exigeant un plus haut degré d'appréciation ou présentant une plus grande complexité, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence significative sur les états financiers consolidés, sont indiqués en la Note 3.

Pour des raisons de facilité de présentation, les chiffres ont été arrondis et, lorsque cela est indiqué, sont présentés en milliers d'euros. Les calculs reposent toutefois sur des chiffres exacts. Par conséquent, la somme des chiffres d'une colonne d'un tableau peut différer de la valeur totale mentionnée dans la colonne.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 mars 2024.

2.2 Impact des nouvelles normes, révisées ou modifiées et interprétations

Normes, amendements aux normes existantes et interprétations émises par l'IASB et adoptés par l'Union européenne dont l'application est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2023

Nouvelles normes et interprétations adoptées par le Groupe		Date d'entrée en vigueur selon l'IASB	Date d'approbation par l'UE	Date d'entrée en vigueur conformément à la directive de l'UE	Impacts
IFRS 17	Contrats d'assurance, y compris les amendements à l'IFRS 17	1 janvier 2023	19 novembre 2021	1 janvier 2023	aucun
AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR LE GROUPE					
IAS 1	Amendements à l'IAS 1 Présentation des états financiers et à l'IFRS Practice Statement 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables	1 janvier 2023	2 mars 2022	1 janvier 2023	aucun
IAS 8	Amendements à l'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des estimations comptables	1 janvier 2023	2 mars 2022	1 janvier 2023	aucun
IAS 12	Amendements à l'IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique	1 janvier 2023	11 août 2022	1 janvier 2023	aucun
IAS 12	Amendements à l'IAS 12 Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale - Règles du modèle du deuxième pilier	1 janvier 2023	8 novembre 2023	1 janvier 2023	aucun
IFRS 9 & IFRS 17	Amendements à l'IFRS 17 Contrats d'assurance : Application initiale de l'IFRS 17 et de l'IFRS 9 - Informations comparatives	1 janvier 2023	8 septembre 2022	1 janvier 2023	aucun

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

Valneva SE

Les interprétations mentionnées ci-dessus n'ont pas eu d'impact significatif sur les montants comptabilisés au cours des périodes précédentes et ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la période en cours ou les périodes futures. Les amendements à l'IAS 1 Présentation des états

financiers ont impacté les informations fournies par le Groupe sur les méthodes comptables, mais pas sur l'évaluation, la comptabilisation ou la présentation des éléments dans les états financiers du Groupe.

Normes, amendements aux normes existantes et interprétations dont l'application n'est pas encore obligatoire

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants qui ont été publiés, mais non obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023.

Nouvelles normes, interprétations et amendements		Date d'entrée en vigueur selon l'IASB	Date d'approbation par l'UE	Date d'entrée en vigueur conformément à la directive de l'UE	Impacts
IAS 1	Amendements à l'IAS 1 Présentation des états financiers	1 janvier 2024	19 décembre 2023	1 janvier 2024	aucun
IFRS 16	Amendements à l'IFRS 16 Contrats de location : Passif de location dans le cadre d'une cession-bail	1 janvier 2024	20 novembre 2023	1 janvier 2024	aucun
IAS 7 & IFRS 7	Amendements à l'IAS 7, État des flux de trésorerie, et à l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir : Accords de financement avec les fournisseurs	1 janvier 2024	pas encore approuvé	pas encore approuvé	aucun
IAS 21	Amendements à l'IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de facilité de conversion	1 janvier 2025	pas encore approuvé	pas encore approuvé	aucun

Ces normes et amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur l'entité pour les périodes de reporting actuelles ou futures et sur les transactions futures prévisibles.

2.3 Consolidation

Filiales

Les filiales désignent toute entité contrôlée par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée à, ou détient des droits sur, des retours variables sur son investissement dans ladite entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces retours via les pouvoirs qu'elle détient sur cette entité. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle. Elles cessent d'être consolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Le Groupe applique la méthode dite d'acquisition pour la comptabilisation des groupements d'entreprises. La contrepartie transférée pour l'acquisition de la filiale représente la juste valeur des actifs transférés, des passifs repris et des parts sociales émises par la Société. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tous les actifs et passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts associés aux acquisitions, autres que ceux relatifs à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres, sont passés en charge au moment de leur engagement. Les actifs identifiables acquis, ainsi que les passifs et passifs éventuels identifiables repris lors d'un regroupement d'entreprises, sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent de contrepartie transférée sur la juste valeur de la part de la Société dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé comme *Goodwill*. Si la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise excède la contrepartie, la différence est comptabilisée directement dans le compte de résultat comme profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

2.4 Conversion des devises étrangères

Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments figurant dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont enregistrés dans la devise de

l'environnement économique au sein duquel l'entité exerce principalement ses activités (devise fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, devise fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle à l'aide des taux de change applicables à la date des transactions. Les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion, aux taux de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, sont constatés en compte de résultat.

Filiales

La situation et les états financiers de toutes les filiales (aucune d'entre elles n'ayant la devise d'une économie hyper-inflationniste) qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de change applicable à la date de clôture ;
- les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens mensuels (sauf si cette moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et charges sont convertis aux dates des transactions); et
- les différences de change qui en résultent sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et figurent au poste « Autres réserves ».

Lors de la cession de tout ou partie d'une entité étrangère, les écarts de change constatés en capitaux propres sont repris en résultat et pris en compte dans la détermination de la plus ou moins-value de cession.

2.5 Gestion des risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à toute une série de risques financiers : le risque de marché (incluant le risque lié au change et celui lié au taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité. La politique générale de gestion des risques financiers du Groupe est axée sur l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les éventuelles répercussions négatives sur les performances financières du Groupe.

La gestion des risques financiers est assurée par le Directeur Financier. Les systèmes de gestion des risques du Groupe évaluent et gèrent les risques financiers. Le Comité d'audit du conseil d'administration du Groupe reçoit régulièrement des rapports sur ses systèmes de gestion de risques, notamment la gestion des risques financiers.

Risque de marché

Risque de change

Le Groupe opère à l'international et se trouve dès lors exposé aux risques de change à l'égard de plusieurs devises, principalement de la livre sterling (GBP), du dollar canadien (CAD), de la couronne suédoise (SEK) et du dollar américain (USD). Les risques de change à l'égard d'autres devises, restent relativement limités. Les risques de change proviennent des transactions commerciales, d'actifs et de passifs à comptabiliser, ou d'investissements nets pour des opérations effectuées à l'étranger.

L'objectif du Groupe est de limiter l'impact négatif potentiel des variations des taux de change, en procédant par exemple à la conversion de la Trésorerie ou équivalents de trésorerie libellées en devise étrangère et en utilisant des options sur devises. Le Groupe a réalisé certains investissements dans des opérations réalisées à l'étranger pour lesquels les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises.

Risques de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à des risques de marché liés à la couverture de ses liquidités et de ses dettes et emprunts à moyen et long terme soumis à des taux d'intérêts variables.

Les emprunts à taux variable exposent le Groupe à des risques de variation des flux de trésorerie qui sont toutefois compensés par de la trésorerie et des actifs financiers détenus à taux variable. En 2023, ainsi qu'en 2022, les investissements et emprunts du Groupe sur lesquels un taux d'intérêt variable a été appliqué ont été effectués en EUR, SEK, USD, CAD et GBP.

Le Groupe analyse son exposition au risque de taux d'intérêt selon une approche dynamique. Se fondant sur cette approche, le Groupe évalue l'incidence d'une variation déterminée du taux d'intérêt sur son résultat. La même variation de taux d'intérêt est utilisée pour toutes les devises. Le calcul prend en compte les investissements dans des instruments financiers ainsi que les fonds déposés auprès d'établissements bancaires, soit les positions les plus génératrices d'intérêts. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, aucun risque d'intérêt important n'a été identifié. En cas d'augmentation des taux d'intérêt, l'effet positif des liquidités en banque sera plus important que l'effet négatif des dettes à intérêt variable. En cas de baisse des taux d'intérêt, il n'y aura pas d'impact négatif important.

Risques de crédit

Le Groupe est exposé au risque de crédit. Ce risque s'agit de perte financière si les clients ou les contreparties d'un

instrument financier ne respectent pas leurs obligations contractuelles.

Valneva détient des comptes bancaires, des soldes de trésorerie et des titres auprès d'institutions financières fiables dont la cote de crédit est élevée. Afin de contrôler la qualité de la cote de crédit de ses partenaires, le Groupe s'appuie sur les notations publiées par des agences spécialisées telles que Standard & Poor's, Moody's, et Fitch. Le Groupe met en œuvre une politique visant à limiter l'importance des risques de crédit pour chacune des institutions financières partenaires. Le Groupe est également exposé aux risques de crédit de ses clients, dans la mesure où ses autres revenus proviennent d'un petit nombre de transactions. Le Groupe ne conclut de telles transactions commerciales qu'avec des partenaires hautement réputés et financièrement fiables. Si des clients sont évalués par des organismes indépendants, le Groupe prend également en compte ces évaluations. Pour le cas où aucune évaluation indépendante n'existe, une évaluation de risques sur la qualité de crédit du client est réalisée, en tenant compte de sa situation financière et de son historique de paiements, parmi d'autres facteurs pertinents. Des limites de crédit sont définies au cas par cas en fonction de notations internes et externes, et sont soumises à l'autorisation du directoire, conformément aux règles internes de délégations de signature. La qualité de crédit des actifs est précisée en la Note 16.4.

Risques de liquidité

Le Groupe est exposé à des risques de liquidité en raison des variations de sa trésorerie opérationnelle et de l'arrivée à échéance de ses dettes financières, mais également en raison de la mise en œuvre possible de clauses de remboursement anticipé de contrats d'emprunt ou de subventions. Par ailleurs, les risques de liquidité résultent du fait que le flux de trésorerie est sujet aux fluctuations du cours d'un exercice comptable. Par conséquent, une gestion prudente des risques de liquidité implique de maintenir un niveau de trésorerie (et d'équivalents de trésorerie) ainsi que des dépôts à court terme suffisants afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels courants, et d'être en mesure de liquider ses positions de marché. Des conditions exceptionnelles sur certains marchés financiers pourraient cependant restreindre temporairement la possibilité de liquider certains actifs financiers.

Bien qu'il soit difficile de prévoir les besoins futurs de liquidités, le Groupe considère que la trésorerie existante au 31 décembre 2023 sera suffisante pour financer les opérations pendant au moins les 12 prochains mois à compter de la date d'autorisation de publication des états financiers consolidés. Ceci est également soutenu par une recette brute de 103 millions de dollars américains pour la vente de notre bon d'examen prioritaire (PRV) que nous avons reçu en février 2024. En ce qui concerne l'accord d'emprunt existant assorti de clauses restrictives, des modifications ont été convenues pour réduire l'engagement de liquidité minimum et l'engagement de revenu minimum afin d'éviter une violation des engagements modifications ont été convenues pour prévenir d'une violation des clauses restrictives (voir la Note 24.1).

Le tableau ci-après analyse les passifs financiers du Groupe en les regroupant par échéance définie en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance contractuelle. Les montants figurant au tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

Valneva SE

Solde au 31 décembre 2023

(En milliers d'euros)	Moins d'un an	Comprise entre 1 et 3 ans	Comprise entre 3 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Emprunts	44 079	62 378	70 390	—	176 847
Passifs de location	2 879	5 313	5 414	18 362	31 969
Engagements de remboursement	33 637	6 303	—	—	39 941
Fournisseurs et autres créditeurs	44 303	—	—	—	44 303
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	10 815	—	—	—	10 815
Autres passifs	34	—	—	—	34
TOTAL	135 747	73 995	75 804	18 362	303 908

(1) Les prestations sociales et autres taxes dues sont exclues du passif du bilan lié aux dettes fiscales et sociales, dans la mesure où cette présentation comptable n'est requise que pour les instruments financiers.

Solde au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Moins d'un an	Comprise entre 1 et 3 ans	Comprise entre 3 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Emprunts	11 629	74 815	44 859	939	132 242
Passifs de location	26 674	5 915	5 706	21 268	59 563
Engagements de remboursement	140 098	—	7 000	—	147 098
Fournisseurs et autres créditeurs	41 491	—	—	—	41 491
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	10 778	—	—	—	10 778
Autres passifs	87	—	—	—	87
TOTAL	230 756	80 731	57 565	22 207	391 260

(1) Les prestations sociales et autres taxes dues sont exclues du passif du bilan lié aux dettes fiscales et sociales, dans la mesure où cette présentation comptable n'est requise que pour les instruments financiers.

Les justes valeurs et valeurs comptables des emprunts du Groupe figurent en Note 24. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe détient suffisamment de liquidité, équivalents de trésorerie et dépôts à court terme.

2.6 Gestion du risque en matière de fonds propres

En ce qui concerne la gestion du risque en matière de fonds propres, l'objectif du Groupe est de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin de fournir des avantages à ses actionnaires et autres parties prenantes et de maintenir une structure du capital optimale pour en réduire le coût. Le Groupe gère ses fonds de manière active pour assurer en premier lieu ses besoins en liquidité et la préservation de son capital tout en cherchant à en maximiser le rendement. Le Groupe a placé sa trésorerie et ses investissements à court terme dans différents établissements financiers. Afin de conserver ou ajuster la

structure du capital, le Groupe peut être amené à émettre de nouvelles actions ou à céder des actifs afin de réduire sa dette.

Pour lui permettre de poursuivre sa stratégie et devenir un Groupe indépendant leader de l'industrie du vaccin, en conjuguant croissance organique et opérations de fusion-acquisition opportunes, le Groupe peut s'appuyer sur un financement par capitaux propres et emprunts. Le poste « capitaux propres » figurant au bilan consolidé représente les fonds propres.

2.7 Estimation de la juste valeur

La valeur comptable, diminuée des provisions pour perte de valeur, des créances et dettes commerciales est considérée comme étant proche de leur juste valeur, étant donné que ces instruments ont une échéance à relativement court terme.

Note 3 Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Groupe, qui sont décrites à la Note 2 Résumé des principales règles comptables, la Direction est tenue de porter des jugements (autres que ceux impliquant des estimations) qui ont un impact significatif sur les montants comptabilisés, et de faire des estimations et des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas évidentes à partir d'autres sources. Les estimations et hypothèses associées sont fondées sur

l'expérience historique et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'affecte que cette période, ou dans la période de la révision et des périodes futures si la révision affecte à la fois la période en cours et les périodes futures.

3.1 Jugements critiques dans l'application des règles comptables du Groupe

Les jugements critiques, à l'exception de ceux qui impliquent des estimations (qui sont présentées séparément ci-dessous), que la Direction a porté lors du processus d'application des méthodes comptables du Groupe et qui ont l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivants :

- Note 5.2 Autres revenus et Note 29 Passif au titre de remboursement futur : le jugement de la Direction est requis pour déterminer des obligations de performance (notamment pour déterminer si la licence est distincte, ce qui est le cas lorsque le client peut bénéficier de la licence sans une implication plus poussée), la détermination du prix de transaction (y compris le jugement des dettes envers les clients) et l'affectation du prix de la transaction aux obligations de performance sur le prix de vente autonome relatif. Le prix de vente autonome n'est parfois pas disponible ou est basé sur des actifs incorporels difficiles à évaluer, de sorte que diverses techniques d'évaluation sont utilisées. En outre, le jugement de la Direction est requis pour déterminer si les produits tirés des collaborations, des contrats de licence et des contrats de service sont comptabilisés progressivement ou à un moment donné. Les produits ne sont comptabilisés que lorsqu'il est très probable qu'ils ne seront pas renversés à l'avenir, ce qui relève de l'appréciation de la Direction. En particulier, la Note 2 souligne les appréciations faites lors de l'application des méthodes comptables, l'accord de collaboration en matière de recherche et de licence avec Pfizer et plusieurs de ses amendements étant les plus pertinents à cet égard.

3.2 Principales sources d'incertitude d'estimation

Les principales hypothèses concernant l'avenir, ainsi que les autres sources principales d'incertitude en matière d'estimation au moment de la période de *reporting*, qui sont réellement susceptibles d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant, sont présentées ci-dessous :

- Note 5 Chiffre d'affaires : Reconnaissance des revenus des ventes de produits : estimation du chiffre d'affaires attendu et fourniture de produits à titre gratuit ;
- Note 5.2 Autres revenus : évaluation des obligations définies aux contrats en terme de passif de remboursement et de reconnaissance des revenus ;
- Note 8 Autres produits et charges opérationnels, nets et Note 31 Autres passifs : estimations des produits comptabilisés et des remboursements des subventions, en fonction des coûts engagés comparés au budget ;
- Note 10 Impôt Produit/(charge) d'impôt sur le résultat : Constatation des impôts différés actifs : existence de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportées peuvent être utilisées et si des preuves suffisantes sont fournies pour les entités ;
- Note 12 Immobilisations incorporelles : durée d'amortissement des frais de développement et des technologies acquises. Les critères les plus importants pris en compte pour la détermination de la durée d'utilité comprennent la durée de vie du brevet ainsi

que la période estimée pendant laquelle Valneva peut bénéficier de cette immobilisation incorporelle. Ces hypothèses sont considérées comme une source clé d'incertitude d'estimation, car des changements relativement faibles dans les hypothèses utilisées peuvent avoir un effet significatif sur les états financiers du Groupe au cours de l'année suivante ;

- Note 14 Immobilisations corporelles : durée d'amortissement – évaluation de la durée d'utilité ;
- Note 15 Test de dépréciation : Test de dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des droits d'utilisation des actifs : hypothèses clés sous-jacentes aux valeurs recouvrables. Les budgets sont constitués de prévisions de chiffre d'affaires, de charges de personnel et de frais généraux basées sur les conditions de marché actuelles et anticipées, qui ont été examinées et approuvées par le comité exécutif. Les prévisions de revenus sont intrinsèquement incertaines en raison de la nature à court terme de l'activité et des conditions instables du marché. Si le Groupe ne parvient pas à développer avec succès les candidats vaccins et à obtenir l'approbation des autorités réglementaires, ou si Valneva ne parvient pas à fabriquer ou à commercialiser les candidats vaccins s'ils sont approuvés, une dépréciation pourrait être nécessaire. Pour les principales estimations et sensibilités liées au test de dépréciation de chaque UGT, voir la Note 15 ;
- Note 17 Stocks : Analyse de la dépréciation des stocks : Pour l'évaluation de la dépréciation des matières premières, les plans de production actuels ont été pris en compte. Les matières premières qui ne seront pas utilisées avant leur date d'expiration ont été dépréciées. Pour cette évaluation, l'état des dates d'expiration à la date du bilan a été utilisé. Pour l'évaluation des dépréciations des travaux en cours, des produits finis et des marchandises achetées, les plans de vente prévus pour 2024 et une durée de vie minimale au moment de la prévision de vente la plus récente ont été pris en compte. En outre, ces stocks ont été évalués en fonction de la probabilité de mise sur le marché de ces produits ;
- Note 23 Paiements fondés sur des actions : Paiements fondés sur des actions et coûts connexes prévus de la contribution de l'employeur : pour la détermination de la juste valeur de l'instrument ainsi que l'hypothèse liée à une potentielle acquisition accélérée des droits en cas de changement de contrôle (considéré comme peu probable) ;
- Note 29 Passif au titre de remboursement futur : La comptabilisation et la classification de l'obligation de remboursement liée à l'accord de collaboration et de licence avec Pfizer ;
- Note 30 Provisions et Note 33 Engagements et autres passifs : Comptabilisation et évaluation des provisions et des risques : hypothèses clés concernant la probabilité et l'ampleur d'une sortie de ressources. En estimant la provision pour contrats déficitaires, la Direction a fait des hypothèses concernant la probabilité de coûts de résiliation de certains accords ;
- Note 18 Créances clients et 16.5 Dépréciations des actifs financiers : Pour la détermination des pertes de crédit attendues, une approche simplifiée basée sur les taux de pertes historiques est utilisée pour les actifs financiers à court terme tels que les créances clients.

3.3 Évaluation des justes valeurs

Un certain nombre de conventions comptables et d'informations à fournir par le Groupe exigent l'évaluation des justes valeurs, tant pour les actifs et passifs financiers que non financiers.

Pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise autant que possible des données observables sur le marché. Les justes valeurs sont classées en différents niveaux dans une hiérarchie des justes valeurs basée sur les données utilisées dans les techniques d'évaluation, comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif se situent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, l'évaluation de la juste valeur est alors classée dans son intégralité au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour l'ensemble de l'évaluation.

Le Groupe constate les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de reporting au cours de laquelle le changement est intervenu.

Les notes suivantes contiennent des informations complémentaires sur les hypothèses utilisées pour mesurer la juste valeur :

- Note 16 : Instruments financiers ; et
- Note 23 : Paiements fondés sur des actions.

Note 4 Informations sectorielles

Le directoire de la Société, et, depuis le 20 décembre 2023, son comité exécutif, en tant que principal décideur opérationnel, considère l'activité opérationnelle de Valneva dans son intégralité pour allouer les ressources et évaluer les performances. Le comité exécutif évalue tous les candidats vaccins et les produits vaccinaux ensemble comme un seul secteur opérationnel « développement et commercialisation de vaccins prophylactiques ». Par conséquent, la répartition utilisée pour allouer les ressources et évaluer la performance est basée sur une vue fonctionnelle, en corrélation avec le format du compte de résultat.

En conséquence, le groupe a modifié son processus de reporting interne à compter du 1^{er} janvier 2023 pour présenter un seul secteur opérationnel au lieu des secteurs basés sur les produits précédemment présentés.

Les informations sectorielles des périodes précédentes ont été retraitées pour être mises en conformité avec ces modifications.

Note 5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend à la fois les produits des contrats avec les clients et les autres produits (principalement les sous-locations), qui n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Ventes de produits	144 624	114 797
Autres revenus provenant de contrats avec des clients	8 075	245 709
Autres revenus non-IFRS 15	1 014	797
CHIFFRE D'AFFAIRES	153 713	361 303

Les ventes de produits ont augmenté de 29,8 millions d'euros cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 par rapport à la période précédente. Cette augmentation résulte d'une demande plus forte pour IXIARO suite à la hausse des voyages à l'échelle mondiale. En outre, les ventes de DUKORAL ont considérablement augmenté en 2023 après une pénurie d'approvisionnement en 2022, les ventes du produit COVID-19 VLA2001 ont fortement diminué à la suite de la décision de la Société de suspendre le programme.

Les autres revenus provenant de contrats avec les clients ont diminué de 237,6 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. En 2022, 169,2 millions d'euros et en 2021, 253,3 millions d'euros de revenus pour le produit COVID-19 VLA2001 ont été comptabilisés comme autres revenus suite à la réévaluation de la

probabilité de l'obligation de redevance et à la décomptabilisation de l'obligation d'investissement précédemment incluse en faveur du gouvernement britannique suite à l'accord de règlement dans le cadre de l'accord de fourniture au Royaume-Uni (voir la Note 5.2).

Par ailleurs, un déblocage d'avances non remboursables des États membres de l'UE liées à l'accord d'achat anticipé COVID-19 VLA2001 avec la Commission européenne, d'un montant de 110,8 millions d'euros, a été comptabilisé comme autres revenus en 2022. Ce montant a été compensé par un revenu négatif net de 45,9 millions d'euros, découlant de la mise à jour des conditions de l'accord de collaboration et de licence avec Pfizer. Les autres variations par rapport à 2022 sont constituées de transactions individuellement non significatives.

5.1 Ventes de produits

Le Groupe génère principalement des revenus de ventes de produits par la vente de ses vaccins de voyage commercialisés et par la vente de produits de tiers.

Les contrats de vente de produits du Groupe comportent généralement une nature d'obligation de type performance. Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où l'obligation de performance identifiée est transférée au client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle des marchandises au moment de l'expédition ou lorsque le produit est reçu par le client, selon les termes de l'accord, ce qui se produit généralement en quelques jours. Les contrats de vente avec les distributeurs et avec le département américain de la défense (DoD) aux États-Unis sont présentés comme des « ventes directes de produits », tandis que les ventes aux distributeurs sont comptabilisées comme des « ventes indirectes – ventes par l'intermédiaire de distributeurs ».

Certains des accords de vente de produits du Groupe comprennent des rabais rétroactifs, des clauses de rétrocession, des remises et, sous certaines conditions, des droits de retour qui donnent lieu à une contrepartie variable selon la norme IFRS 15. La contrainte sur la contrepartie variable (rabais, remises et contreparties prévus pour les retours de produits) est estimée, puis comptabilisée en passif au titre de remboursement futur ou passif sur contrat (pour des doses de remplacement) dans le bilan consolidé.

Dans la plupart des cas, Valneva vend les produits par l'intermédiaire de tiers. Lorsque plusieurs parties sont impliquées dans la fourniture ou la distribution de biens ou de services, la norme exige qu'une entité détermine si elle-même et les tiers sont mandataires ou agissent pour leur propre compte dans ces transactions en évaluant la nature de ses promesses au client. Une entité agit pour son propre compte si elle contrôle un bien ou un service promis avant de le transférer au client. Une entité est un mandataire si son rôle est de faire en sorte qu'une autre entité fournisse les biens ou les services. Les indicateurs de transfert de contrôle sont les suivants : a) le distributeur est principalement responsable de la réalisation de la promesse faite à ses clients, b) le distributeur a un risque lié aux stocks et c) le distributeur a le pouvoir discrétionnaire d'établir le prix de vente à ses clients. L'un des distributeurs de Valneva dispose de droits de retour étendus et n'a donc pas le pouvoir d'établir le prix des ventes à ses clients. Par conséquent, ce détaillant agit en tant que mandataire et non pour son propre compte. Tous les autres détaillants de Valneva agissent pour leur propre compte. Alors que le chiffre d'affaires des entreprises agissant pour leur propre compte est reconnu lorsque le contrôle est transféré à celles-ci, le chiffre d'affaires des ventes de produits aux mandataires est reconnu lorsque le contrôle est transféré au client final, lorsque les biens sont livrés au client final. Les coûts de distribution et autres montants dus aux clients sont déduits du chiffre d'affaires des entreprises agissant pour leur propre compte, et les coûts payés aux mandataires sont comptabilisés en « Frais de marketing et de distribution ».

Valneva vend également des produits acquis auprès de tiers. Valneva considère que l'entreprise agit pour son propre compte étant donné qu'elle contrôle les produits avant de les transférer au client final. Plus précisément,

Valneva supporte le risque de stock avant que les marchandises ne soient transférées aux clients et dispose d'un pouvoir discrétionnaire dans la fixation des prix. Les produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont livrés aux clients. Les produits achetés à des tiers sont comptabilisés en « stocks » au bilan et lorsqu'ils sont vendus en « coût des produits et des services » dans les comptes de résultat.

5.2 Autres revenus

Le Groupe génère des revenus à partir d'accords de licence et de services pour ses candidats vaccins et pour l'utilisation des technologies dont il est propriétaire. Les contrats comprennent souvent plusieurs services distincts, tels que des licences de recherche, des licences commerciales et d'autres services de recherche et développement (R&D). Les termes de ces accords comprennent les droits de licence reçus en tant que droits initiaux, les droits annuels de maintien de licence et les droits à payer à l'atteinte d'étapes clés, ainsi que les droits d'option de licence et les droits pour l'exécution de services de recherche. En outre, les accords de licence du Groupe prévoient généralement des redevances à payer sur les ventes futures de produits développés dans le cadre de l'accord de licence. Le chiffre d'affaires reconnu en raison de la résiliation des accords est comptabilisé en tant qu'autres revenus.

Les accords de licence du Groupe prévoient des licences de droit d'utilisation, impliquant que le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où le titulaire de la licence est en mesure d'en diriger l'utilisation et d'en tirer profit. La contrepartie des contrats de licence peut être constituée de parties fixes et variables. Dans le cas des licences de droit d'utilisation, la partie fixe de la contrepartie est comptabilisée également au moment où le client est en mesure d'en diriger l'utilisation et d'en tirer profit. Pour toute contrepartie variable, les produits sont comptabilisés au moment où la contrainte de la contrepartie variable est levée.

Le chiffre d'affaires des prestations de recherche et développement dans le cadre des contrats en cours du Groupe est reconnu progressivement. Les degrés d'avancement sont mesurés sur la base des intrants (coûts encourus par rapport aux coûts totaux attendus). Cette méthode est considérée comme une mesure appropriée de la progression vers la satisfaction complète de ces obligations de performance en vertu de la norme IFRS 15.

L'entité ne doit inclure dans le prix de transaction tout ou partie du montant de contrepartie variable estimé que dans la seule mesure où il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits des activités ordinaires comptabilisé. À la fin de chaque période de reporting, l'entité doit mettre à jour le prix de transaction estimé (et donc son appréciation quant à savoir si une limitation s'applique à l'estimation d'une contrepartie variable). Les montants affectés à une obligation de performance satisfaite sont comptabilisés comme des revenus, ou comme une réduction des revenus, dans la période au cours de laquelle le prix de transaction change. Les revenus issus des redevances d'utilisation de licence sont comptabilisés lorsque les ventes sous-jacentes ont lieu.

Accord de fourniture de vaccin avec le gouvernement britannique

En septembre 2020, Valneva a conclu un accord de fourniture pour le Royaume-Uni avec le secrétaire d'État aux affaires, à l'énergie et à la stratégie industrielle du Royaume-Uni (le gouvernement britannique), en vertu duquel Valneva était tenue de développer, de fabriquer et de fournir des vaccins contre le SRAS-CoV-2 au gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, incluant l'obligation pour Valneva de moderniser ses installations de fabrication en Écosse. En septembre 2021, Valneva a reçu une notification de la décision du gouvernement britannique de résilier l'accord de fourniture du Royaume-Uni, et la résiliation est devenue effective en octobre 2021.

Au 31 décembre 2021, l'impact de la résiliation de l'accord de fourniture britannique a été évalué. Les paiements reçus, pour lesquels la probabilité de remboursement est faible, s'élevaient à 253,3 millions d'euros et ont été comptabilisés en revenus en 2021. Pour les montants incertains et dont la probabilité de remboursement était plus élevée, un passif de remboursement de 166,9 millions d'euros a été comptabilisé pour la redevance sur les ventes et certaines autres obligations qui survivent à la résiliation de l'accord de fourniture britannique.

En juin 2022, Valneva et le gouvernement britannique ont signé un accord transactionnel (*The UK Settlement Agreement*). Cet accord résout certaines questions relatives aux obligations de la Société et du gouvernement britannique à la suite de la résiliation de l'accord de fourniture britannique et en relation avec l'accord distinct relatif aux essais cliniques du VLA2001 au Royaume-Uni, qui reste en vigueur. La Société continue d'avoir certaines autres obligations en vertu des dispositions de l'accord de fourniture britannique qui survivent à sa résiliation. En raison de la résiliation des accords, d'autres revenus d'un montant de 169,2 millions d'euros (dont 80,0 millions d'euros liés à l'obligation d'investissement et 89,2 millions d'euros liés à l'obligation de redevance) ont été comptabilisés dans l'exercice clos le 31 décembre, 2022.

Il n'y a pas eu d'impact sur la situation financière du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Accord d'achat anticipé avec la Commission européenne

En novembre 2021, Valneva a conclu l'APA avec la CE afin de fournir son vaccin VLA2001 COVID-19 aux états participants de la CE. L'APA communautaire a été modifié en juillet 2022 afin de réduire le nombre de doses de VLA2001 commandées. Au moment de l'amendement, Valneva avait reçu des paiements anticipés calculés sur le volume de commande initial. Selon les termes de l'APA de la CE, Valneva n'est pas obligée de rembourser le montant de ces paiements anticipés qui a déjà été dépensé ou engagé.

Au 31 décembre 2022, Valneva a rempli ses obligations de performance restantes au titre du contrat et a évalué que le risque de remboursement des pré-paiements était faible. En conséquence, le passif des contrats a été intégralement repris en chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont 6,0 millions d'euros au titre des ventes de produits (à titre d'avance partielle

pour la livraison de 1,25 million de doses de VLA2001) et 110,8 millions d'euros au titre des autres revenus des contrats avec les clients. Par conséquent, les ventes de produits présentent la part directement liée à la vente de vaccins avec le prix de la dose d'origine conformément à l'accord.

Il n'y a pas eu d'impact sur la situation financière du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Accord de collaboration et de licence Lyme - Pfizer

En avril 2020, Valneva a signé un Accord de collaboration et de licence avec Pfizer pour codévelopper et commercialiser le candidat vaccin du Groupe contre la maladie de Lyme (VLA15). Il s'agit d'un contrat conclu avec un client qui entre dans le champ d'application de la norme IFRS 15. Par conséquent, les montants reçus ou devant être payés par Valneva au titre de l'Accord de collaboration et de licence sont comptabilisés en chiffre d'affaires du Groupe.

En 2021 et 2022, des amendements à l'accord de collaboration et de licence ont été apportés. Ces modifications ont impactés la définition du prix de la transaction, et ont réduits sa part hautement probable. Cette réduction se traduit par une augmentation des paiements prévus au client en relation avec la contribution de Valneva aux coûts de développement futurs de Pfizer.

Par ailleurs, Valneva a évalué la contrainte afin de déterminer s'il est hautement probable qu'une reprise significative du montant des produits cumulés comptabilisés ne se réalise pas. Valneva a estimé qu'il n'était plus très probable qu'elle ait droit à la contrepartie car les paiements aux clients pourraient encore augmenter à l'avenir. Par conséquent, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le produit cumulé de 45,9 millions d'euros a été repris en tant qu'autres revenus provenant de contrats avec des clients. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun revenu n'a été comptabilisé.

Alors que les commandes de licences et d'équipements ont été exécutées au cours des périodes précédentes, les activités de R&D et les services supplémentaires se poursuivent jusqu'en 2024 et rempliront l'obligation de performance progressivement. Au cours de cette période, Valneva financera 40 % des coûts de développement partagés restants. Les éléments non inclus dans le prix de la transaction au 31 décembre 2023 sont (i) 143,0 millions d'euros de paiement d'étapes liés à des objectifs de commercialisation, (ii) des redevances, comprises entre 14 % et 22 % et (iii) des paiements d'étape pouvant atteindre 100 millions de dollars d'étapes qui seront comptabilisés lorsqu'ils se réaliseront.

Au 31 décembre 2023, le passif actualisé au titre des remboursements futur s'élevait à 33,1 millions d'euros (31 décembre 2022 : 135,5 millions d'euros). La variation s'explique par les paiements effectués au cours de la période conformément à l'accord en cours. Les montants non encore reconnus en chiffre d'affaires sont présentés en passifs au titre de remboursement ainsi qu'en créances clients. Ils s'élevaient à 10,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022: 4,6 millions d'euros).

5.3 Répartition du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont ventilés comme suit :

Type de biens ou de services

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
IXIARO	73 483	41 349
DUKORAL	29 775	17 334
Produits de tiers	35 675	26 545
COVID VLA2001	5 691	29 568
REVENUS DE LA VENTE DE PRODUITS	144 624	114 797
IXCHIQ ⁽¹⁾	2 733	5 565
COVID VLA2001 ⁽¹⁾	1 973	280 010
Lyme VLA15	—	(45 869)
Services liés au matériel d'essai clinique	275	3 205
Autres	3 093	2 798
AUTRES PRODUITS TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	8 075	245 709
Autres revenus non-IFRS 15	1 014	797
CHIFFRE D'AFFAIRES	153 713	361 303

(1) Les revenus de ces produits proviennent d'accords contractuels et ne représentent pas des ventes de produits.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les revenus des ventes de produits ont augmenté de manière significative pour tous les produits actifs et se sont appréciés de 29,8 millions d'euros par rapport à la même période en 2022.

Les ventes d'IXIARO/JESPECT ont progressé de 78 %, ce qui s'explique principalement par la poursuite de la hausse du marché des voyages, ainsi que par des augmentations de prix. L'augmentation des ventes de produits IXIARO comprend un effet de change défavorable de 1,5 millions d'euros. Les ventes de DUKORAL en 2023 ont augmenté de 72 % par rapport à 2022. Cette augmentation est également le résultat de la reprise significative des marchés des voyages privés et des augmentations de prix. Les fluctuations des devises étrangères ont réduit les ventes de DUKORAL de 0,9 million d'euros. Les ventes de produits tiers ont enregistré une augmentation de 34 %,

principalement due aux ventes de Rabipur/RabAvert et d'Encepur dans le cadre de l'accord de distribution avec Bavarian Nordic. En contrepartie, les revenus des ventes du produit COVID-19 VLA2001 ont diminué de 81 % le programme ayant été suspendu en raison de la forte baisse de la demande.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les autres revenus provenant de contrats avec des clients ont été considérablement marqués par des éléments non récurrents. Un revenu de 169,2 millions d'euros était lié à la résiliation de l'accord de fourniture avec le Royaume-Uni et 110,8 millions d'euros à la résiliation de l'APA avec la CE. Pour plus de détails, voir ci-dessus dans cette note. Ceci a été partiellement compensé par 45,9 millions d'euros de revenus négatifs découlant d'une augmentation du passif de remboursement futur lié à l'amendement de l'accord de collaboration et de licence avec Pfizer.

Canaux de vente

Les produits sont vendus par les canaux de vente suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Ventes directes de produits	119 305	75 968
Ventes indirectes de produits (Ventes par l'intermédiaire de distributeurs)	25 320	38 828
TOTAL DES VENTES DE PRODUITS	144 624	114 797

Marchés géographiques

Dans la présentation des informations sur la base des zones géographiques, le chiffre d'affaires est basé sur le lieu final de vente des produits par le distributeur partenaire de Valneva ou le lieu où se situe le client/partenaire.

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
États-Unis	32 964	(23 803)
Canada	28 193	18 904
Royaume-Uni	20 266	181 129
Autriche	14 583	21 793
Allemagne	13 503	68 529
Pays Nordiques	12 695	12 043
France	5 866	46 608
Autres pays d'Europe	9 335	18 740
Reste du monde	16 308	17 360
CHIFFRE D'AFFAIRES	153 713	361 303

Les pays nordiques comprennent la Finlande, le Danemark, la Norvège et la Suède.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits a considérablement augmenté, porté par la hausse continue des ventes de vaccins de voyage. Les revenus réalisés au Canada et aux États-Unis ont notamment contribué à cette augmentation.

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été fortement marqués par des éléments non récurrents. Le chiffre d'affaires réalisé aux États-Unis comprend un revenu net négatif de 45,9 millions d'euros découlant de la mise à jour des termes de l'accord de collaboration et de licence avec Pfizer. En outre, les revenus de 2022 provenant du Royaume-Uni comprenaient des revenus non liés aux produits de 169,2 millions d'euros provenant de l'autorité britannique suite à l'accord de règlement britannique. 2022 a également été marquée par le déblocage d'avances non remboursables de la part de plusieurs états membres de l'UE, impactant plus particulièrement les revenus de l'Allemagne, de la France, de l'Autriche, des pays nordiques et d'autres pays d'Europe.

Informations relatives aux principaux clients

Le risque de concentration du portefeuille de clients du Groupe est limité. En 2023, il n'y avait qu'un seul client (avec une part de 12 %) dont la contribution dépassait 10 % du chiffre d'affaires annuel.

Les ventes de produits au client le plus important se sont élevées à 17,7 millions d'euros en 2023 (2022 : 16,0 millions d'euros). Les autres revenus provenant du plus gros client s'élèvent à 5,0 millions d'euros en 2023 (2022 : 169,2 millions d'euros). En 2022, le gouvernement britannique était le principal client en raison de l'accord de fourniture avec le Royaume-Uni expliqué ci-dessus dans la Note 5.2.

5.4 Actifs et passifs liés aux contrats avec des clients

Voir la Note 18 pour le détail des créances clients, Note 19 pour le détail des coûts d'obtention d'un contrat, Note 28 pour le détail des passifs sur contrats et Note 29 pour le détail des engagements de remboursement.

Note 6 Charges d'exploitation par nature

Dans le compte de résultat consolidé, les postes « coûts des produits et des services », « frais de recherche et développement », « frais de marketing et de distribution » ainsi que les « frais généraux et administratifs » comprennent les éléments suivants par nature de coût :

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Honoraires et autres prestations de services		80 988	141 631
Coût des services et variation des stocks		11 417	190 086
Charges de personnel autres que la rémunération en actions	7	72 997	56 393
Charge de rémunération en actions	7	6 276	(5 215)
Matières premières et consommables utilisés		14 113	12 723
Dépréciations et amortissements	12/13/14	16 853	44 285
Coûts d'énergie et d'entretien des bâtiments		13 088	14 696
Coûts des fournitures de bureaux et d'informatique		11 663	11 739
Droits de licence et redevances		5 492	6 830
Coûts de publicité		13 361	7 343
Coûts de stockage et de distribution		3 939	1 898
Frais de déplacement et de transport		2 700	2 208
Autres charges		4 432	2 329
CHARGES D'EXPLOITATION		257 320	486 945

La baisse de 229,6 millions d'euros des charges d'exploitation, qui passant de 486,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 257,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, résulte principalement de charges non récurrentes enregistrées en 2022 et liées à la suspension du programme COVID-19. Ces charges non récurrentes comprenaient la dépréciation du stock de vaccins COVID-19 de 159,4 millions d'euros (présentée en « Coût des services et variation des stocks ») ainsi que des charges de dépréciation d'actifs immobilisés.

Les coûts des « Honoraires et autres prestations de services » ont fortement diminué au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, du fait que la période de comparaison de 2022 incluait des charges considérables pour le VLA2001 liées à la recherche et au développement ainsi qu'aux coûts de fabrication externes.

Les charges au titre du « Coût des services et variation des stocks » ont fortement diminué en raison de l'enregistrement, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des effets des changements importants apportés aux volumes commandés et à la demande future prévue pour le COVID-19 VLA2001, en

particulier une dépréciation des stocks de 159,4 millions d'euros a été comptabilisé.

Le montant des charges « Dépréciations et amortissements » comprend une reprise de la dépréciation d'une immobilisation d'un montant de 1,9 million d'euros liée à l'équipement de production au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, alors que 2022 comprenait des charges non récurrentes de 14,8 millions d'euros pour la dépréciation des immobilisations liées au VLA2001, y compris l'équipement de fabrication inutilisé, les améliorations locatives et les actifs liés au droit d'utilisation.

« Charges de personnel autres que la rémunération en actions » ont augmenté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 par rapport au 31 décembre 2022 en raison d'une reprise de 23,2 millions d'euros de la provision pour cotisations patronales et donc d'un produit au titre des cotisations de sécurité sociale en 2022. Au cours de la même année, le poste « Charge de rémunération en actions » a généré un produit en raison de l'évaluation des programmes de paiement fondé sur des actions à la suite de la baisse du cours de l'action.

Honoraires et services des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre							
	PricewaterhouseCoopers				Deloitte & Associés			
	2023	%	2022	%	2023	%	2022	%
Certification des comptes individuels et consolidés	1 710	81%	1 612	84%	1 519	79%	1 412	83%
Fournis par le Commissaire aux Comptes	1 177	56%	1 107	58%	1 240	65%	1 110	66%
Fournis par les membres du réseau du Commissaire aux Comptes	534	25%	505	26%	280	15%	302	18%
Services autres que la certification des comptes	405	19%	304	16%	401	21%	280	17%
Fournis par le Commissaire aux Comptes	362	17%	280	15%	382	20%	280	17%
Fournis par les membres du réseau du Commissaire aux Comptes	43	2%	25	1%	19	1%	—	—%
TOTAL	2 116	100%	1 916	100%	1 921	100%	1 692	100%

Les services autres que la certification des comptes fournis par PricewaterhouseCoopers et Deloitte & Associés, sont des services tels que les procédures de revue des documents pouvant être déposés auprès de la

SEC et de l'AMF, des services pour des attestations ou encore des rapports sur des opérations sur le capital et également des services liés à la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière.

Note 7 Charges sociales

Les charges de personnel incluent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Salaires	55 793	57 272
Cotisations sociales	14 359	(3 035)
Charge de rémunération en actions	6 276	(5 215)
Formation	1 292	840
Autres avantages accordés au personnel	1 553	1 317
TOTAL DE PERSONNEL	79 273	51 178

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les cotisations de sécurité sociale comprenaient un produit de 23,2 millions d'euros résultant de la reprise de la provision pour charges patronales sur les programmes de paiements fondés sur des actions en raison de la réduction du cours de l'action.

En 2023, le Groupe comptait en moyenne 684 salariés (2022 : 778 salariés).

Note 8 Autres produits et charges opérationnels, nets

Les autres produits et charges opérationnels, net, comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Crédit d'impôt pour la recherche et le développement	6 797	15 348
Subventions	11 350	191
Gains/(pertes) sur cession d'actifs immobilisés et actifs incorporels, nets	(21)	(38)
Gains/(pertes) de la réévaluation des contrats de location	45	(32)
Impôts, droits de douane, redevances et taxes autres que l'impôt sur le résultat	(475)	(217)
Revenus/(charges) divers, net	3 824	(3 054)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS, NETS	21 520	12 199

Les autres produits et charges opérationnels, net ont augmenté de 9,3 millions d'euros, soit 76 %, pour atteindre 21,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 12,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, en raison de l'augmentation des revenus de subventions et des revenus divers nets.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les « Subventions » ont augmenté suite à la comptabilisation d'une subvention de 11,1 millions d'euros reçue de *Scottish Enterprise*, l'agence nationale de développement économique de l'Écosse, pour le développement de vaccins non-COVID-19 (le vaccin contre le chikungunya et IXIARO).

Par ailleurs, le « Crédit d'impôt pour la recherche et le développement » a été positivement impacté en 2022 par un montant de 13,9 millions d'euros lié aux programmes de recherche et développement réalisés en Autriche, principalement pour les vaccins candidats COVID-19 et contre le chikungunya.

Dans « Revenus/(charges) divers, net », un produit de 4,7 millions d'euros résultant d'un paiement avec un fournisseur dans le cadre des activités COVID-19 a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. D'autres résultats de transactions non récurrentes ont été enregistrés, notamment une perte de 1,4 millions d'euros provenant de la cession de l'unité CTM à Solna ainsi qu'un gain de 0,3 million d'euros résultant de la vente de BliNK. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, cette position a été négativement impactée par une provision pour litige d'un montant de 3,1 millions d'euros.

8.1 Subventions d'exploitation

Les subventions versées par les pouvoirs publics et organisations non gouvernementales sont comptabilisées lorsque leur perception par le Groupe, ainsi que le respect par ce dernier de l'ensemble des conditions posées, sont raisonnablement envisageables.

Les subventions reçues à titre de remboursement des frais de recherche et développement approuvés sont constatées en autres produits lorsque les dépenses respectives ont été engagées et qu'il existe une assurance raisonnable que les fonds seront reçus. Les pré-paiements d'avance reçus au titre de ces subventions sont différés et comptabilisés lorsque ces conditions sont remplies. Les pré-paiements reçus devant être remboursés sont comptabilisés en emprunts (voir la Note 24.1).

Les subventions accordées par les pouvoirs publics pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrées en passifs non courants en qualité de subventions publiques différées et sont créditées au compte de résultat, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimée des actifs correspondants.

En février 2022, le Groupe a reçu deux subventions d'une valeur maximale de £20,0 millions (environ 23,9 millions d'euros) de Scottish Enterprise, l'agence nationale de développement économique d'Écosse, afin de soutenir la recherche et le développement relatifs aux processus de fabrication du vaccin COVID-19 et d'autres candidats vaccins. Suite à l'arrêt du programme du vaccin COVID-19, en mai 2023, la subvention relative à ce programme a été amendée, réduisant le financement disponible de

£0,7 millions et ajustant la manière dont les fonds seront utilisés. Les fonds de ces subventions seront reçus sur trois ans, à partir de mars 2022. Si Valneva ne respecte pas les conditions des subventions, Scottish Enterprise peut interrompre les paiements au titre des subventions et exiger le remboursement des fonds fournis à ce jour. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 11,1 millions d'euros (£9,6 millions) de subventions de Scottish Enterprise ont été comptabilisés.

En 2019, le Groupe a signé un accord de financement avec la CEPI. Valneva recevra jusqu'à 24,6 millions d'euros pour la fabrication de vaccins et le développement clinique avancé d'un vaccin vivant atténué à dose unique contre le chikungunya (VLA1553). Conformément à l'engagement de la CEPI en faveur d'un accès équitable, le financement permettra de soutenir un effort de partenariat visant à accélérer l'approbation réglementaire du vaccin contre le chikungunya de Valneva pour une utilisation dans les régions où des épidémies se produisent et à soutenir la préqualification de l'Organisation mondiale de la santé pour faciliter un accès plus large dans les pays aux revenus faibles et intermédiaires. Valneva doit rembourser une partie de cette subvention, à la réalisation de certains objectifs. La contrepartie remboursable est comptabilisée comme un prêt et évaluée conformément à la norme IFRS 9 (voir la Note 24.1). La différence entre le produit du CEPI et la valeur comptable du prêt est traitée selon la norme IAS 20 et présentée comme « Emprunts ». Le montant pour lequel Instituto Butantan bénéficie de la subvention CEPI est comptabilisé en chiffre d'affaires (voir la Note 5). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 0,2 million d'euros de revenus de subventions (2022 : 0,2 million d'euros) et 5,0 millions d'euros d'autres revenus (2022 : 3,9 millions d'euros) liés au CEPI ont été comptabilisés.

8.2 Crédits d'impôt pour la R&D

Les crédits d'impôt au titre de la Recherche & Développement accordés par les autorités fiscales sont comptabilisés en tant que subventions en application de l'IAS 20. En conséquence, la part du crédit d'impôt recherche couvrant les frais d'exploitation est comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges nets » et la part couvrant les frais de développement immobilisés sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » est comptabilisée en déduction des actifs relatifs aux immobilisations.

Au cours des deux périodes, la position comprenait des crédits d'impôt provenant principalement d'Autriche et, dans une moindre mesure, de France.

Note 9 Produits/(charges) financier(e)s, nets

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au *pro rata temporis* en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts reçus d'autres parties	1 210	260
PRODUITS FINANCIERS - TOTAL	1 210	260
CHARGES FINANCIÈRES		
Frais d'intérêts sur emprunts	(13 681)	(8 238)
Charges d'intérêts sur les engagements de remboursement	(8 419)	(9 597)
Charges d'intérêts sur les passifs de location	(1 183)	(955)
Autres charges d'intérêts	(42)	(264)
CHARGES FINANCIÈRES - TOTAL	(23 325)	(19 054)
GAINS DE CHANGE/(PERTE), NET	5 574	(12 587)
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS, NETS	(16 541)	(31 381)

Les gains/(pertes) de change nets sont principalement liés aux réévaluations du bilan non libellées en euros, notamment en raison des passifs libellés en USD (dévaluation de l'USD par rapport à l'EUR de 4 % en 2023).

La hausse des charges d'intérêt sur les emprunts est due à l'augmentation de 45 % du volume moyen des emprunts de Valneva en 2023 et à l'augmentation du taux d'intérêt moyen de 1,48 points de pourcentage. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de nouvelles tranches

de l'Accord de financement D&O ont été tirées ; pour plus de détails, voir la Note 24.

Les charges d'intérêt sur les passifs de remboursement pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui s'élèvent à 8,4 millions d'euros, sont principalement liés à l'accord avec Pfizer. Veuillez vous référer à la Note 29 pour plus d'informations sur les bilans des passifs de remboursement.

Note 10 Impôt Produit/(charge) d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat correspond à la somme totale des impôts sur le résultat exigibles et différés. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultat à l'exception des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement. L'impôt courant exigible est calculé sur la base des réglementations fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales de la Société exercent leurs activités et génèrent des bénéfices imposables. La Direction évalue périodiquement les positions prises dans le cadre des déclarations fiscales relatives aux situations pour lesquelles l'application de la réglementation fiscale est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, selon le cas, sur la base des sommes que l'on prévoit de régler aux autorités fiscales.

L'impôt sur le résultat différé est calculé suivant la méthode du report variable sur les différences temporaires

entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable telle qu'elle figure dans les états financiers. L'impôt sur le résultat différé est calculé sur la base des taux d'imposition (et réglementations fiscales) adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou l'obligation de règlement de l'impôt différé aura été remplie.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des produits futurs imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporaires.

Des impôts différés sur le résultat sont constatés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

10.1 Impôt courant sur les résultats

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant exigible et l'impôt différé.

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
IMPÔT EXIGIBLE		
Charge d'impôt exigible	(931)	(1 029)
Ajustements au titre de l'impôt sur le revenu de l'exercice précédent	(175)	97
IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Relatif à l'origine et à la résorption des différences temporelles	(1 695)	2 468
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(2 800)	1 536

Les réconciliations d'impôt des entités individuelles – préparées sur la base des taux d'imposition applicables dans chaque pays et en prenant en compte les procédures de consolidation – ont été résumées dans le tableau de réconciliation ci-après. La charge fiscale estimée a été réconciliée avec la charge fiscale effective comptabilisée.

La charge d'impôts sur le résultat avant impôts du Groupe diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées, comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(98 629)	(144 815)
Impôt calculé en fonction du taux d'imposition national applicable aux bénéfices dans les différents pays concernés	23 400	37 203
Produits non assujettis à l'impôt	190	7 435
Charges non déductibles fiscalement	(1 902)	(26)
Actif fiscal différé non comptabilisé	(23 360)	(45 955)
Utilisation des pertes fiscalement reportables non reconnues précédemment	(1 593)	2 628
Crédit d'impôt sur le revenu	553	101
Effet du changement de taux d'imposition applicable	(160)	586
Variations de change	(25)	(526)
Impôt sur le résultat des exercices antérieurs	98	90
Imposition forfaitaire	(2)	(2)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(2 800)	1 536
Taux d'imposition effectif	–	–

Bien que le Groupe opère globalement à perte, il existe des entités rentables dont les revenus proviennent de la vente de vaccins de voyage commercialisés et de la vente de produits de tiers.

10.2 Impôts différés

Au 31 décembre 2023, les impôts différés actifs d'un montant de 204,5 millions d'euros (199,5 millions d'euros au 31 décembre 2022) n'ont pas été comptabilisés dans la mesure où il est peu probable de disposer de suffisamment de profits fiscaux futurs pour imputer une partie de ces pertes fiscales reportées. Les actifs d'impôt différé n'ont été comptabilisés que pour les entités ayant fourni des preuves suffisantes attestant qu'elles disposeront d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser les pertes fiscales inutilisées dans un avenir proche.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a un report déficitaire de 879,1 millions d'euros (821,6 millions d'euros au

31 décembre 2022) dont 290,0 millions d'euros proviennent de Valneva SE (272,1 millions d'euros au 31 décembre 2022), 564,2 millions d'euros proviennent de Valneva Austria GmbH (521,7 millions d'euros au 31 décembre 2022), 10,4 millions d'euros proviennent de Valneva Scotland Ltd. (19,6 millions d'euros au 31 décembre 2022), 13,7 millions d'euros sont liés à Valneva Sweden AB (8,2 millions d'euros au 31 décembre 2022) et 0,9 million d'euros proviennent de Vaccines Holdings Sweden AB (31 décembre 2022 : 0,0 million d'euros).

Les déficits fiscaux reportables en France, en Autriche, au Royaume-Uni et en Suède n'ont pas de date d'expiration.

La variation brute des impôts différés est la suivante :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
DÉBUT DE L'ANNÉE	4 943	2 292
Variations de change	(294)	171
Charge/(crédit) en compte de résultat	(1 695)	2 480
CLÔTURE	2 954	4 943

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

Valneva SE

Les actifs et passifs d'impôt différé sont affectés aux différents postes de bilan comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ GÉNÉRÉ PAR		
Report des pertes fiscales	207 858	203 852
Immobilisations	1 765	3 541
Stocks	4 388	3 306
Emprunts et intérêts courus	4 722	1 526
Provisions	1 501	1 659
Autres postes	217	2 502
Non reconnaissance d'actifs d'impôts différés	(204 529)	(199 493)
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	15 921	16 893
PASSIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ GÉNÉRÉ PAR		
Immobilisations	(6 364)	(4 789)
Actifs incorporels	(5 157)	(6 229)
Autres postes	(1 446)	(932)
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(12 967)	(11 950)
IMPÔTS DIFFÉRÉS, NET	2 954	4 943

Le taux de l'impôt sur les sociétés en Autriche était de 25 % en 2022 et a été réduit à 24 % en 2023. Le taux de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 23 % à partir de 2024.

Au Royaume-Uni, le taux de l'impôt sur les sociétés était de 19 % jusqu'en mars 2023 et a été porté à 25 % à partir d'avril 2023.

En France, le taux de l'impôt sur les sociétés a été ramené à 25 % à partir de 2022.

Les actifs et passifs d'impôts différés présentés ci-dessus au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 ont été ajustés pour tenir compte de ces changements de taux d'imposition.

Note 11 Résultat par action

Base

Le résultat par action de base est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exception des actions rachetées par la Société et détenues en tant qu'actions propres (voir Note 22 et Note 23).

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	(101 429)	(143 279)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	138 624 381	115 473 914
RÉSULTAT PAR ACTION DE BASE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES (EN EUROS PAR ACTION)	(0,73)	(1,24)

Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. La Société a des options d'achat d'actions comme actions ordinaires potentielles dilutives. Pour les options sur actions, un calcul est effectué pour déterminer le nombre d'actions qui auraient

pu être acquises à leur juste valeur (déterminée comme la moyenne annuelle du cours des actions de la Société) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises en supposant l'exercice des options sur actions.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Résultat servant à déterminer le bénéfice dilué par action (en milliers d'euros)	(101 429)	(143 279)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le bénéfice dilué par action ⁽¹⁾	138 624 381	115 473 914
RÉSULTAT DILUÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (EN EURO PAR ACTION)	(0,73)	(1,24)

(1) Titres potentiellement dilutifs (2023: 2 861 904 options sur actions ; 2022: 1 504 892 options sur actions) ; ont été exclues du calcul de la moyenne pondérée diluée des actions en circulation, car ces titres avaient un effet anti-dilutif en raison des pertes déclarées.

Note 12 Immobilisations incorporelles

Logiciels informatiques

Les licences sur logiciels informatiques acquises sont inscrites à l'actif sur la base des coûts engagés pour acquérir et mettre en service le logiciel considéré. Les coûts y afférents sont amortis par application de la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, généralement entre trois et six ans.

Les coûts associés au développement et à l'entretien des logiciels informatiques sont comptabilisés en charge au moment de leur réalisation.

Les coûts des logiciels informatiques faisant l'objet d'un contrat SaaS (Software as a Service Agreement) sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Technologies et projets acquis

Les technologies de recherche et développement acquises sont capitalisées. L'amortissement de l'actif incorporel correspondant, sur sa durée d'utilité, débute lorsque le produit a été intégralement développé et est prêt à être utilisé. Les coûts correspondants sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie. Cette durée d'utilité est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Le principal projet de recherche et développement technologique est amorti sur des périodes de 24 ans, ce qui est fondé sur la durée de vie du brevet et le remplacement technologique d'une génération de vaccins plus récente.

Dépenses de développement

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charges au compte de résultat. Les dépenses de développement engagées sur des projets cliniques (liés à la conception et à l'essai de nouveaux produits ou de produits améliorés de manière significative) sont enregistrées en actifs incorporels si elles répondent aux critères suivants :

- il est techniquement possible d'achever l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la Direction entend achever l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- la capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel ;
- il est possible de démontrer de quelle manière l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs probables ;
- des ressources techniques, financières et/ou d'autres ressources sont disponibles pour achever le développement et mettre en service l'actif incorporel ; et
- les dépenses attribuables à l'actif incorporel au cours de son développement peuvent être déterminées de manière fiable.

Les dépenses de développement qui ne remplissent pas l'ensemble des critères susmentionnés sont comptabilisées en charge au moment de leur engagement. Les coûts de développement ayant été préalablement comptabilisés en charge ne sont pas comptabilisés en actif lors d'une période ultérieure. Les coûts de développement capitalisés sont comptabilisés en actifs incorporels et amortis à partir du moment où l'actif est prêt à être mis en service, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie d'utilisation, en principe entre 10 et 15 ans. En 2023 et 2022, aucune dépense de développement n'a été capitalisée.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon la méthode linéaire afin de répartir les montants de leur coût sur leur valeur résiduelle en fonction de leur durée d'utilité estimée, comme suit :

- logiciels : 3 – 6 ans
- technologies et projets de R&D acquis : 1 – 24 ans
- dépenses de développement : 1 – 15 ans

La durée d'utilité est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Le principal projet actuel de technologie de recherche et développement acquise est amorti sur des périodes de 24 ans (selon une durée d'utilité résiduelle de 9 ans), ce qui est basé sur la période estimée pendant laquelle Valneva bénéficie du brevet.

	Logiciels	Technologies et projets acquis	Dépenses de développement	Immobilisations incorporelles en cours de construction	Total
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023					
Valeur nette comptable à l'ouverture de l'exercice	585	26 731	1 394	—	28 711
Acquisitions	85	—	—	—	85
Charge d'amortissement	(420)	(2 683)	(160)	—	(3 262)
Variation du taux de change	4	24	4	—	33
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	255	24 073	1 239	—	25 567
AU 31 DÉCEMBRE 2023					
Valeur brute	6 368	80 562	7 314	—	94 244
Amortissements et dépréciations cumulés	(6 113)	(56 489)	(6 075)	—	(68 677)
VALEUR NETTE COMPTABLE	255	24 073	1 239	—	25 567

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

Valneva SE

	Logiciels	Technologies et projets acquis	Dépenses de développement	Immobilisations incorporelles en cours de construction	Total
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022					
Valeur nette comptable à l'ouverture de l'exercice	1 217	29 768	1 581	134	32 700
Acquisitions	201	1	—	—	201
Charge d'amortissement	(792)	(2 957)	(171)	—	(3 920)
Variation du taux de change	(41)	(80)	(14)	(9)	(144)
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	585	26 731	1 394	—	28 711
AU 31 DÉCEMBRE 2022					
Valeur brute	6 240	80 514	7 304	—	94 058
Amortissements et dépréciations cumulés	(5 655)	(53 783)	(5 910)	—	(65 347)
VALEUR NETTE COMPTABLE	585	26 731	1 394	—	28 711

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, il n'existe pas d'actifs de projets de recherche et développement acquis à durée de vie définie qui ne sont pas encore amortis.

Les immobilisations incorporelles significatives (incluses dans les technologies et projets de R&D acquis ainsi que dans les dépenses de développement) à durée de vie

définie sont principalement constituées du vaccin déjà commercialisé contre l'encéphalite japonaise (IXIARO), avec des coûts d'acquisition s'élevant à 78,8 millions d'euros (78,7 millions d'euros au 31 décembre 2022) et une valeur comptable nette s'élevant à 25,0 millions d'euros (27,7 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Pour le test de dépréciation, voir la Note 15.

Note 13 Contrats de location (Actifs de droit d'utilisation)

Le Groupe loue divers locaux, équipements et véhicules. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes de quelques mois à cinq ans. Les contrats de location des locaux en Suède (10 et 15 ans) comprennent une période fixe nettement plus longue. En général, les contrats de location ne prévoient pas d'option de résiliation anticipée ou de prolongation de la période de location. Les contrats de location des locaux en Suède prévoient la possibilité de résilier les accords plus tôt. Le délai de préavis est de un à six ans. À la date d'entrée en vigueur, il n'était pas raisonnablement certain que ces options de résiliation anticipée seraient exercées, de sorte qu'elles n'ont pas été incluses dans l'évaluation des dettes locatives et des actifs de droit d'utilisation. Les contrats peuvent comprendre à la fois des éléments de location et des éléments non liés à la location. Le Groupe répartit la contrepartie du contrat entre les éléments de location et les éléments non liés à la location en fonction de leurs prix autonomes relatifs.

Le passif de location est initialement mesuré à la valeur actuelle des paiements non reçus à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. Le passif est actualisé en utilisant le taux implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les contrats de location du Groupe, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal. Le taux d'emprunt marginal dépend de la durée, de la devise et de la date de début du contrat de location et est déterminé sur la base d'une série de données, notamment : le taux sans risque basé sur les taux des obligations d'État ; un ajustement du risque spécifique au pays ; un ajustement du risque de crédit basé sur le rendement des obligations ; et un ajustement spécifique à l'entité lorsque le profil de risque de l'entité qui conclut le contrat de location est différent de celui du Groupe et que le contrat de location ne bénéficie pas d'une garantie du Groupe. Valneva utilise des taux d'emprunt progressifs entre 0,183 % et 7,000 %, en fonction de la devise et de la durée restante jusqu'à l'échéance. Pour les contrats de location des locaux en Suède, des taux d'intérêt de 2,493 % et 3,401 % ont été

déterminés, suite à des hausses importantes des actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation en Suède.

Le Groupe est exposé à d'éventuelles augmentations futures des paiements variables au titre de la location sur la base d'un indice ou d'un taux, qui ne sont pas inclus dans le passif au titre de la location jusqu'à ce qu'ils prennent effet. Lorsque les ajustements des paiements de location basés sur un indice ou un taux prennent effet, la dette de location est réévaluée et ajustée par rapport à l'actif du droit d'utilisation. Cela concerne également les principaux contrats pour les locaux en Suède, qui contiennent des paiements variables basés sur les taux d'inflation ou sur les taux d'intérêt publiés.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre le principal et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation sont généralement amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée de bail. Si le Groupe est certain d'exercer une option d'achat, l'actif du droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme de matériel et de véhicules et à tous les contrats de location d'actifs de faible valeur (moins de 10 milliers d'euros) sont comptabilisés linéairement en charge dans le compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins et sans option pour le preneur de prolonger le contrat à plus de 12 mois ou il n'y a pas de certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée. Les actifs de faible valeur comprennent principalement du matériel informatique et de petits éléments de mobilier de bureau.

Le Groupe ne dispose pas de garanties de valeur résiduelle dans les contrats de location.

13.1 Variation des actifs de droit d'utilisation

(En milliers d'euros)	Terrains, bâtiments et agencements	Fabrication et équipement de laboratoire	Meubles, accessoires et autres	Total
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2023	41 365	—	238	41 603
Acquisitions	3 593	—	189	3 781
Amortissement	(2 428)	—	(141)	(2 569)
Résiliation des contrats	(22 516)	—	(32)	(22 548)
Variation du taux de change	127	—	(2)	125
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	20 141	—	251	20 392

(En milliers d'euros)	Terrains, bâtiments et agencements	Fabrication et équipement de laboratoire	Meubles, accessoires et autres	Total
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2022	47 993	15	278	48 285
Acquisitions	1 482	—	147	1 629
Amortissement	(2 944)	(15)	(145)	(3 103)
Charge de dépréciation	(4 178)	—	—	(4 178)
Réévaluation due aux paiements variables	859	—	—	859
Résiliation des contrats	—	—	(32)	(32)
Variation du taux de change	(1 847)	—	(10)	(1 857)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	41 365	—	238	41 603

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les actifs liés au droit d'utilisation ont diminué de 41,6 millions d'euros à 20,4 millions d'euros, en raison de la résiliation de contrats et d'amortissements. Cette baisse a été partiellement compensée par des modifications de contrats de location pour des bâtiments en Suède et un nouveau contrat de location pour des espaces de bureaux aux États-Unis.

Le plus important contrat de location pour les locaux en Autriche a été résilié en septembre 2023 avec une valeur de résiliation de 22,5 millions d'euros. Le contrat de location le plus important encore en vigueur est celui de l'usine de Solna, Suède, avec une valeur comptable de 15,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 14,7 millions d'euros).

Pour plus de détails sur les dettes de location, voir la Note 27. Pour plus de détails sur la charge de dépréciation, voir la Note 15.

13.2 Autres montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

Les charges liées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur ainsi que les charges liées à la résiliation des contrats de location n'ont pas été significatives en 2023 et 2022. Il n'y a pas eu de réévaluations substantielles en 2023 et 2022.

Note 14 Immobilisations corporelles

Les actifs corporels comprennent essentiellement des installations de production et des agencements effectués au niveau des bureaux et des laboratoires loués. L'ensemble des actifs corporels figurent à leur coût historique, déduction faite des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant. Le coût historique comprend les charges directement attribuables à l'acquisition des éléments concernés.

Des coûts ultérieurs sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés comme actif distinct, selon le cas, uniquement lorsque les avantages économiques futurs associés à cet élément sont susceptibles de revenir au Groupe et que le coût de cet élément peut être évalué de manière fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

Les actifs corporels incluent des machines nécessitant une validation préalable à leur utilisation opérationnelle. Les coûts de ces opérations de validation sont capitalisés avec le coût de l'actif correspondant. La quote-part des coûts de validation au-delà de coûts de validation habituellement requis est immédiatement comptabilisée

en charge. Les coûts de validation habituels sont capitalisés à l'actif et amortis sur la durée de vie restante de l'actif ou jusqu'à la date normalement prévue pour la prochaine validation.

L'amortissement des actifs est opéré en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire de manière à imputer leur coût sur leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée d'utilité estimée, comme suit :

- immeubles, agencements : 5 - 40 ans ;
- machines, équipement de laboratoire : 1 - 15 ans ;
- mobilier, installations et équipement de bureau : 4 - 10 ans ;
- matériel informatique : 3 - 5 ans.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte entre leur durée d'utilité ou la durée de bail, sauf si l'entité prévoit d'utiliser les actifs au-delà de la durée du contrat de location.

Les valeurs résiduelles des actifs et leur durée d'utilité sont examinées - et ajustées au besoin - à chaque date de clôture.

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

Valneva SE

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est immédiatement ramenée à sa valeur recouvrable.

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession à la

valeur nette comptable du bien. Les plus-values et moins-values sont reportées au compte de résultat sous la dénomination « Autres produits et charges opérationnels, net » (voir Note 8).

(En milliers d'euros)

	Terrains, bâtiments et agencement	Équipement de production et de laboratoire	Matériel informatique	Mobilier, matériel de bureau	Actifs en cours	Total
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023						
Valeur nette comptable à l'ouverture de l'exercice	74 493	34 544	1 140	675	1 583	112 435
Changement de périmètre de consolidation	22 373	—	—	—	—	22 373
Acquisitions	9 088	2 884	414	33	1 985	14 404
Charge d'amortissement	(6 008)	(4 372)	(442)	(155)	—	(10 976)
Charge de dépréciation	—	1 869	—	—	—	1 869
Cessions	(1 837)	(3 547)	(61)	(2)	—	(5 448)
Variation du taux de change	991	383	3	9	155	1 541
VALEUR NETTE COMPTABLE	99 100	31 761	1 053	560	3 724	136 198
AU 31 DÉCEMBRE 2023						
Valeur brute	125 580	73 686	3 438	1 895	3 724	208 323
Amortissements et dépréciations cumulés	(26 479)	(41 926)	(2 384)	(1 335)	—	(72 125)
VALEUR NETTE COMPTABLE	99 100	31 761	1 053	560	3 724	136 198

La modification du périmètre de consolidation résulte de l'acquisition de VBC3, voir Note 1.2. Les acquisitions proviennent principalement de la finalisation de l'installation d'Almeida à Livingston en Écosse. La reprise

de la dépréciation est liée à la reprise de la dépréciation d'une immobilisation d'un montant de 1,9 millions d'euros liée à l'équipement de production.

(En milliers d'euros)

	Terrains, bâtiments et agencement	Équipement de production et de laboratoire	Matériel informatique	Mobilier, matériel de bureau	Actifs en cours	Total
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022						
Valeur nette comptable à l'ouverture de l'exercice	10 284	21 066	1 335	202	92 659	125 545
Reclassement	45 082	16 576	—	—	(61 658)	—
Acquisitions	30 902	24 484	281	552	(29 043)	27 176
Charge d'amortissement	(3 091)	(10 424)	(432)	(64)	—	(14 012)
Charge de dépréciation	(4 453)	(14 618)	—	—	—	(19 071)
Cessions	—	(43)	(2)	—	—	(45)
Variation du taux de change	(4 230)	(2 497)	(42)	(14)	(375)	(7 158)
VALEUR NETTE COMPTABLE	74 493	34 544	1 140	675	1 583	112 435
AU 31 DÉCEMBRE 2022						
Valeur brute	96 528	76 315	3 245	1 912	1 583	179 583
cumulés	(22 035)	(41 770)	(2 105)	(1 238)	—	(67 148)
VALEUR NETTE COMPTABLE	74 493	34 544	1 140	675	1 583	112 435

Les acquisitions enregistrées en 2022 concernent principalement des investissements en Écosse et en Suède lié à la production de VLA2001. Le reclassement en 2022 concernait principalement des actifs en Écosse dont la

construction s'est achevée en 2022. En ce qui concerne les charges de dépréciation comptabilisées en 2022, voir la Note 15.

Sur le total de 16,9 millions d'euros (2022 : 44,3 millions d'euros) de charges d'amortissement et de dépréciation, 12,5 millions d'euros (2022 : 39,5 millions d'euros) ont été imputés au coût des produits et services, 3,0 millions d'euros (2022 : 3,5 millions d'euros) ont été imputés aux frais de recherche et de développement, 0,8 million d'euros (2022 : 0,7 million d'euros) ont été imputés aux frais de marketing et de distribution et 0,5 million d'euros (2022 : 0,6 million d'euros) ont été imputés aux frais généraux et administratifs. La diminution de la dépréciation et de l'amortissement imputés aux coûts des biens et services a été causée par les dépréciations de VLA2001 et de DUKORAL en 2022.

Les actifs opérationnels non courants par région

Les actifs opérationnels non courants à cette fin sont constitués d'immobilisations incorporelles, d'actifs liés aux droits d'utilisation et d'immobilisations corporelles. Les principaux actifs opérationnels non courants sont affectés aux sites de production et aux activités de recherche et de développement. Les activités de vente par les sites de distribution ne nécessitent pas d'actifs opérationnels non courants importants. Les revenus par région (voir Note 5) sont structurés en fonction de la localisation du client final. Dans certains pays, il y a des clients, mais pas d'actifs.

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Royaume-Uni	87 646	84 843
Autriche	49 460	52 199
Pays Nordiques	39 111	40 250
Autres pays d'Europe	4 839	5 211
États-Unis	934	64
Canada	166	183
ACTIF NON COURANT	182 156	182 749

Note 15 Test de dépréciation

Au terme de chaque période de reporting, Valneva évalue s'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier. Parmi les indices témoignant de la nécessité d'un test de dépréciation figurent : un recul réel ou attendu des ventes ou des marges et d'importants changements dans le contexte économique ayant un effet négatif sur l'activité de Valneva. Une perte de valeur est comptabilisée à hauteur du montant pour lequel la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Le montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Afin d'évaluer la dépréciation, les actifs sont regroupés aux plus petits niveaux pour lesquels il existe des flux de trésorerie identifiables séparément (unités génératrices de trésorerie ou UGT). Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux produits de vaccins et aux candidats vaccins spécifiques. Les actifs non financiers, autres que le *Goodwill*, pour lesquels une dépréciation a été comptabilisée, sont examinés pour une éventuelle reprise à chaque date de reporting.

Décomptabilisation du vaccin VLA2001

Au 31 décembre 2022, les tests de dépréciation ont été ajustés aux changements résultant de la décomptabilisation du vaccin COVID VLA2001 en tant qu'UGT, étant donné qu'aucun flux de trésorerie futur significatif ne devrait être généré par cette UGT suite à la décision de la Société de mettre fin au programme COVID-19, et que l'utilisation des actifs dédiés et partagés a été revue. Par ailleurs, les flux de trésorerie futurs générés par le vaccin IXCHIQ ont été pris en compte dans la mesure où les actifs fixes initialement prévus pour être utilisés par COVID sont maintenant prévus pour être utilisés dans les UGTs IXIARO, DUKORAL et IXCHIQ. Un indicateur de perte de valeur a été identifié en décembre 2022 pour les UGTs concernées par la suspension de la fabrication de VLA 2001 et des tests de dépréciation ont été effectués au 31 décembre 2022. En conséquence, des charges de dépréciation pour VLA2001 de 14,8 millions d'euros ont été comptabilisées pour l'exercice clos le

31 décembre 2022. Cette dépréciation se compose de 1,0 million d'euros pour les droits d'utilisation, 1,9 million d'euros pour les aménagements locatifs et 11,9 millions d'euros pour l'équipement de production. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la dépréciation du matériel de production a été réduite de 1,9 million d'euros, car certains actifs ont été considérés comme utilisables pour d'autres productions de vaccins, en particulier IXCHIQ (voir également les Note 13 et Note 14).

IXIARO

Le test de dépréciation de l'UGT du vaccin IXIARO n'a donné lieu à aucune dépréciation pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Par ailleurs, aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié.

DUKORAL

Au 31 décembre 2022, des charges de dépréciation pour l'UGT DUKORAL ont été comptabilisées pour un montant de 8,3 millions d'euros, dont 3,2 millions d'euros d'actifs de droit d'utilisation, 2,5 millions d'euros d'améliorations locatives et 2,7 millions d'euros de équipements de production. Au 31 décembre 2023, aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié et le test de dépréciation n'a pas conduit à d'autres besoins de dépréciation. Les résultats du test de dépréciation de DUKORAL ne sont pas matériellement différents de la position au 31 décembre 2022. Tout changement dans le coût moyen pondéré du capital (WACC) ou dans les revenus peut entraîner de nouvelles charges de dépréciation (voir le tableau ci-dessous).

IXCHIQ

Le test de dépréciation de l'UGT du nouveau vaccin IXCHIQ au 31 décembre 2023 n'a conduit à aucune obligation de dépréciation, la valeur d'utilité de l'UGT étant considérablement plus élevée que la valeur comptable de ses actifs. Pour plus de détails, voir l'analyse de sensibilité ci-dessous.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

Les calculs afférents à la valeur actuelle nette sont basés sur des hypothèses concernant la taille du marché, les volumes de vente attendus qui se traduisent par des attentes en matière de valeur des ventes, les revenus de redevances attendus ou les paiements d'étape attendus.

Les calculs de la valeur actuelle nette sont les plus sensibles aux hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation ;
- réduction des revenus prévus.

Le tableau suivant montre ces paramètres et leur sensibilité au résultat global en cas de changements décrits :

Analyse de sensibilité		IXIARO	DUKORAL	IXCHIQ	CTM*
COUT MOTEN FONDERE DU CAPITAL (CMPC)					
2023		9,08 %	8,94 %	9,04 %	— %
2022		8,34 %	8,30 %	8,25 %	9,50 %
SEUIL DE RENTABILITÉ CMPC					
2023		81,06 %	8,04 %	113,62 %	— %
2022		56,27 %	7,59 %	113,60 %	15,00 %
DÉPRÉCIATION SI LE CMPC AUGMENTE DE 1 % (en milliers d'euros)					
2023		Aucune	3 330	Aucune	—
2022		Aucune	5 095	Aucune	Aucune
DÉPRÉCIATION SI LES VENTES DIMINUENT DE 10 % (en milliers d'euros)					
2023		Aucune	6 508	Aucune	—
2022		Aucune	4 023	Aucune	1

* L'UGT CTM a été vendue en juillet 2023, voir la Note 1.1.

Note 16 Instruments financiers

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date où ils sont contractés et sont réévalués par la suite à leur juste valeur à chaque date de clôture.

Les techniques d'estimation utilisées pour établir les justes valeurs des actifs et des passifs sont basées sur des données observables et non observables. Les données observables reflètent les données aisément obtenues à partir de sources indépendantes tandis que les données

non observables reflètent les hypothèses du marché issues de la Direction.

Les justes valeurs des instruments qui sont cotés sur les marchés actifs sont déterminées en utilisant les cotations représentant des opérations de marché régulières et récentes. Le Groupe utilise aussi des techniques d'estimation pour établir la juste valeur des instruments pour lesquels les cotations sur les marchés actifs ne sont pas disponibles.

16.1 Instruments financiers par catégorie

Le Groupe ne détient que des actifs à court terme et tous les instruments financiers sont comptabilisés comme actifs au coût amorti. Les instruments financiers se trouvent dans les positions suivantes au titre des actifs:

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
INSTRUMENTS FINANCIERS À L'ACTIF		
Clients et autres débiteurs	41 645	23 912
Autres actifs ⁽¹⁾	1 109	11 988
Trésorerie et équivalents de trésorerie	126 080	289 430
TOTAL ACTIFS	168 834	325 330

(1) Les paiements anticipés et les créances fiscales et autres actifs non financiers sont exclus du solde des autres actifs, car cette analyse n'est requise que pour les instruments financiers.

Le Groupe ne détient que des instruments financiers qui sont comptabilisés comme passifs au coût amorti. Les instruments financiers se trouvent dans les positions suivantes au titre des passifs :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
INSTRUMENTS FINANCIERS AU PASSIF		
Emprunts	176 847	98 806
Fournisseurs et autres créditeurs	44 303	41 491
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	10 815	10 778
Passifs liés aux contrats de location-financement	31 969	53 574
Engagements de remboursement	39 941	143 085
Autres passifs ⁽²⁾	34	32
TOTAL PASSIFS	303 908	347 767

(1) Les prestations sociales et autres taxes dues sont exclues du passif du bilan lié aux dettes fiscales et sociales, dans la mesure où cette présentation comptable n'est requise que pour les instruments financiers.

(2) Les produits différés sont exclus du solde des autres passifs, car cette analyse n'est requise que pour les instruments financiers.

16.2 Évaluation de la juste valeur

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le Groupe n'avait pas d'actifs et de passifs évalués par le biais du compte de résultat.

Au cours des deux périodes, le Groupe n'avait pas d'options de change ouvertes ni de contrats de change à terme. En raison de la nature à court terme de ses instruments financiers, l'évaluation à la juste valeur n'a pas d'impact sur la situation financière.

16.3 Analyse de sensibilité des devises étrangères

Le tableau suivant détaille la sensibilité des instruments financiers du Groupe à une augmentation et à une diminution de 10 % des unités monétaires par rapport aux devises étrangères concernées. 10 % est le taux de

sensibilité utilisé dans les informations sur le risque de change présentées en interne aux principaux dirigeants et représente l'évaluation par la Direction de l'évolution raisonnablement possible des taux de change. L'analyse de sensibilité ne porte que sur les éléments monétaires en cours libellés en devises étrangères et ajuste leur conversion en fin d'année pour tenir compte d'une variation de 10 % des taux de change. L'analyse de sensibilité inclut les emprunts externes ainsi que les emprunts à des opérations étrangères au sein du Groupe lorsque la dénomination de l'emprunt est dans une devise autre que la devise du prêteur ou de l'emprunteur. Un montant positif ci-dessous indique une augmentation du bénéfice avant impôt ou une réduction de la perte avant impôt.

Toutes les autres variables restant constantes, l'impact des variations des taux de change sur le résultat avant impôt se présenterait comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
\$/EUR +10%	(24 079)	(21 245)
\$/EUR -10%	29 430	25 966
GBP/EUR +10%	4 760	3 941
GBP/EUR -10%	(5 817)	(4 817)
SEK/EUR +10%	(8 846)	(9 318)
SEK/EUR -10%	10 812	11 388
CAD/EUR +10%	2 368	2 011
CAD/EUR -10%	(2 894)	(2 457)

L'effet de la corrélation USD/EUR est principalement dû aux emprunts libellés en USD, alors que la trésorerie et le fonds de roulement sont essentiellement libellés en euros. En raison de l'augmentation des emprunts au cours de

l'exercice clos le 31 décembre 2023, la sensibilité du Groupe a légèrement augmenté. Le Groupe n'a pas utilisé d'instruments de couverture pour réduire l'impact des variations des taux de change.

16.4 Qualité de crédit des actifs financiers

La qualité de crédit des actifs financiers qui ne sont pas dépréciés peut être évaluée au vu des cotations externes (si disponibles) ou par référence aux données historiques sur le taux de défaillance des contreparties comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
CRÉANCES CLIENT		
Créances sur les pouvoirs publics (Pays AAA)	205	757
Créances sur les pouvoirs publics (Pays AA)	11 535	3 620
Créances sur les pouvoirs publics (Pays A)	—	—
AA	—	—
A	—	4 861
Contreparties sans cotation de crédit externe	29 905	14 674
CRÉANCES CLIENT	41 645	23 912
AUTRES ACTIFS		
A	—	11 296
Actifs provenant des pouvoirs publics (Pays AA)	—	151
Contreparties sans cotation de crédit externe ou ayant une cotation inférieure à A	1 109	541
AUTRES ACTIFS	1 109	11 988
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
AA	17 581	11 557
A	108 253	272 719
Contreparties sans cotation de crédit externe ou ayant une cotation inférieure à A	245	5 154
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	126 080	289 430

Les données de cotation font référence à la cotation de crédit long terme telle que publiée par l'agence Standard & Poor's ou d'un autre organisme de cotation (équivalent à la cotation de Standard & Poor's).

À la date de clôture, le risque maximum d'exposition au risque de crédit équivaut à la juste valeur des actifs financiers.

16.5 Dépréciations des actifs financiers

Clients et autres débiteurs

Selon l'IFRS 9.5.5.15, l'approche simplifiée (évaluer la provision pour pertes à un montant égal à la perte de crédit attendue à maturité) doit être utilisée pour les créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative. C'est le cas pour le Groupe Valneva : toutes les créances commerciales étant à court terme et ayant une échéance inférieure à 12 mois.

Les provisions pour pertes doivent être établies pour chaque créance commerciale sur la base des pertes de crédit attendues. Par conséquent à chaque arrêté

comptable, les comptes clients sont ajustés au moyen d'une provision pour pertes en fonction du dénouement attendu.

Selon IFRS 9.5.5.17 les probabilités de défaut doivent être déterminées sur la base de données historiques, mais doivent être ajustées à la date du bilan sur la base d'informations actualisées et d'informations prospectives. L'analyse des données historiques a montré, tant au 31 décembre 2023 qu'au 31 décembre 2022, que les pertes encourues sont négligeables, compte tenu du nombre limité de clients ainsi que des contrôles de crédit mentionnés dans la Note 2.5. Par conséquent aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée tant au 31 décembre 2023 qu'au 31 décembre 2022.

Autres actifs et trésorerie et équivalents de trésorerie

Historiquement, aucune perte n'a été enregistrée sur les autres actifs évalués au coût amorti et sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la perte sur créances prévue était calculée en fonction du taux de défaillance attendu fondé sur les notations des contreparties, et était immatérielle.

Note 17 Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus bas du prix de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production y afférents (sur la base d'une capacité opérationnelle normale) évalués aux coûts standards. Les différences entre les coûts réels et les

coûts standards sont calculées de façon mensuelle et affectées à la catégorie de stock correspondante afin qu'il n'y ait pas de différence entre les coûts réels et les coûts standards. Les stocks excluent les coûts d'emprunt. Les provisions pour les lots qui ne répondent pas aux exigences de qualité et qui ne peuvent être vendus (lots non conformes) sont déduites de la valeur des stocks.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Matières premières	35 379	86 452
Travaux en cours	38 094	114 218
Produits finis	12 968	11 783
Produits achetés (produits tiers)	3 626	3 518
VALEUR BRUTE	90 067	215 970
Moins : provision pour dépréciation	(45 601)	(180 866)
STOCKS (VALEUR NETTE)	44 466	35 104

La baisse des montants bruts des stocks avant dépréciation est principalement liée à la diminution des stocks de matières premières et des travaux en cours au 31 décembre 2023.

La provision totale pour dépréciation des stocks s'élève à 45,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 180,9 millions d'euros). La réduction de la provision pour dépréciation par rapport à l'année précédente est principalement due à la suspension de la fabrication du VLA2001 en 2022 puis la destruction partielle des stocks VLA2001 en 2023. En effet en 2022, les matières

premières acquises pour la production du VLA2001 qui ne pouvaient pas être réutilisées pour d'autres produits ont fait l'objet d'une dépréciation. Les travaux en cours liés au VLA2001 ont été dépréciés en raison des prévisions de ventes réduites suite à la résiliation des accords de fourniture. Au total, un montant de 176,9 millions d'euros lié aux stocks de VLA2001 a été comptabilisé en 2022.

Les provisions pour dépréciations concernent les catégories de stocks suivantes :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Matières premières	28 158	79 939
Travaux en cours	15 177	99 089
Produits finis	1 524	1 417
Produits achetés (produits tiers)	743	421
TOTAL PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	45 601	180 866

Au 31 décembre 2023, 31,2 millions d'euros de la dépréciation de stock se rapportaient à VLA2001 (31 décembre 2022 : 176,9 millions d'euros), dont 26,6 millions d'euros étaient attribués aux matières premières (31 décembre 2022 : 78,8 millions d'euros) et 4,6 millions d'euros aux travaux en cours (31 décembre 2022 : 98,1 millions d'euros). Au 31 décembre 2023, la provision pour dépréciation restante de 12,2 millions d'euros pour les matières premières et les travaux en cours concerne les vaccins commercialisés de Valneva, IXIARO, DUKORAL et IXCHIQ (31 décembre 2022 : 2,2 millions d'euros).

Au 31 décembre 2023, la provision pour dépréciation des produits finis pour les vaccins commercialisés par Valneva, IXIARO et DUKORAL, basée sur les prévisions de ventes et la durée de vie limitée des produits, s'élève à 1,5 millions d'euros (31 décembre 2022 : 1,4 millions d'euros). Une faible augmentation de la provision pour les produits de tiers a également été nécessaire au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 0,4 million d'euros).

Note 18 Créances clients

Les créances clients et les autres actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La valeur comptable des créances clients est réduite par le biais d'une provision pour créances douteuses. Lorsqu'une créance client est considérée comme n'étant plus recouvrable, elle est annulée en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

Les recouvrements ultérieurs de montants préalablement annulés sont crédités en compte de résultat en contrepartie du compte de dépréciation. Les variations de la valeur comptable de la dépréciation sont reconnues en compte de résultat.

Les créances client incluent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Créances clients	41 714	23 997
Moins : dépréciation des créances	(69)	(84)
CRÉANCES CLIENTS, NET	41 645	23 912

En 2023 et 2022, aucune perte de valeur significative n'a été constatée. Au 31 décembre 2023, le montant des créances clients échues (défini comme un retard de plus de 30 jours) s'élevait à 4,5 millions d'euros (31 décembre 2022 : 4,4 millions d'euros), dont 3,4 millions d'euros provenant d'une autorité gouvernementale avec une notation de crédit de B+/B2. Ces 3,4 millions d'euros ont été payés après le 31 décembre 2023.

En raison de la nature à court terme des créances courantes, leur valeur comptable est considérée comme étant identique à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2023, les créances clients comprennent 41,6 millions d'euros (31 décembre 2022 : 23,9 millions d'euros) de créances résultant de contrats avec des clients.

Note 19 Autres actifs

Les « Autres actifs » comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Crédits d'impôt recherche à recevoir	43 762	49 174
Avances	759	1 672
Créances fiscales	3 921	9 066
Charges constatées d'avance	4 468	4 939
Coûts des contrats	3 710	3 710
Consommables et fournitures en stock	872	1 380
Actifs courants divers	522	451
AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS	58 014	70 391
Dépôts	194	11 822
Actifs financiers non courants	916	165
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	1 109	11 988
AUTRES ACTIFS	59 123	82 378
Moins : part non courante	8 490	8 299
PART COURANTE	50 633	74 079

En raison de la nature à court terme des instruments financiers inclus dans les autres actifs, leur valeur comptable est considérée comme étant identique à leur juste valeur.

Les crédits d'impôt R&D à recevoir sont principalement liées au crédit d'impôt pour la recherche et développement en Autriche et en France. Ils sont essentiellement liés aux dépenses R&D relatives aux candidats vaccins contre la COVID-19, le chikungunya et la maladie de Lyme.

La baisse des « créances fiscales » est attribuable à des demandes de remboursement de TVA reçues. La réduction des « dépôts » est liée à la fin du contrat de location et à l'acquisition de VBC3 qui s'en est suivi. En 2022, VBC3 était encore sous un contrat de location pour lequel un dépôt a été donné. Pour plus d'informations sur l'acquisition de VBC3, voir la Note 13.

Note 20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les comptes bancaires, les espèces en caisse et les dépôts à vue auprès des banques. Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires à court terme et les billets à moyen terme qui peuvent être cédés ou vendus à très court terme et qui

sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur suite aux fluctuations des taux d'intérêt avec une échéance maximale de trois mois.

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Caisses	9	3
Banques	126 071	286 530
Comptes de compensation	(1)	(1)
Trésorerie non disponible	—	2 898
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	126 080	289 430

Au 31 décembre 2023, il y avait zéro millions d'euros de liquidités soumises à restrictions. Au 31 décembre 2022, les liquidités soumises à restrictions étaient principalement constituées d'un compte bancaire bloqué pour une garantie bancaire fournie à un fournisseur en tant que sécurité pour un paiement relatif à un accord de règlement annoncé en septembre 2022. Suite à un

paiement effectué en février 2023, cette restriction a été levée.

En 2023, l'exigence minimale de liquidité pour le Groupe conformément à l'Accord de financement D&O. (voir la Note 24.1) était de 35,0 millions d'euros.

Note 21 Actifs classés comme étant détenus en vue de la vente

BliNK Biomedical SAS

Valneva détenait une participation de 48,9 % dans BliNK Biomedical SAS, Marseille (BliNK), une société privée non cotée en bourse. La volonté de la Direction de vendre sa participation a déclenché un reclassement de cet actif depuis 30 juin 2022 comme actif détenu et en vente.

Le 8 septembre 2023, la Société a vendu sa participation de 48,9 % dans BliNK. Le produit de la vente s'est élevé à 2,4 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, la vente finale s'est traduite par un produit de 0,2 million d'euros. La transaction prévoit des paiements de contrepartie conditionnels qui permettent à la Société de bénéficier de

0,006491 % par titre du revenu net de BliNK sur une période de sept ans. La Société a évalué la juste valeur de ces paiements de contrepartie conditionnels au 31 décembre 2023 comme non significative.

Cession de l'unité CTM à Solna en Suède

Valneva a pris la décision de céder son unité CTM à Solna, voir les explications correspondantes dans la Note 1.1 et la Note 8. Le transfert de propriété de l'unité a pris effet le 1^{er} juillet 2023. Suite à cette cession, le Groupe n'a plus d'actif ou passif détenu en vue de la vente dans ses états financiers pour l'unité CTM au 31 décembre 2023.

Note 22 Capitaux propres

22.1 Capital social et prime d'émission

Les actions ordinaires et les actions privilégiées convertibles sont classées dans les fonds propres.

Nombre d'actions	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Actions ordinaires émises (0,15 € de nominal par action)	138 912 142	138 346 968
Actions privilégiées convertibles nominatives	0	20 514
TOTAL NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES	138 912 142	138 367 482
Moins : actions propres	(124 322)	(124 322)
ACTIONS EN CIRCULATION	138 787 820	138 243 160

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions figurent en capitaux propres, en déduction du produit de l'émission, pour leur montant net d'impôts, si applicable.

Lorsque la Société rachète ses propres actions (actions propres), les sommes payées en contrepartie, y compris les coûts supplémentaires directement attribuables à l'opération (net d'impôts le cas échéant), sont déduites du total des fonds propres attribuables aux actionnaires,

jusqu'à ce que les actions soient annulées, réémises ou cédées d'une autre manière.

Dans les cas où ces actions sont vendues ou réémises par la suite, toute contrepartie reçue, nette de tous les coûts de transaction différentiels directement imputables et des effets d'impôt sur le revenu correspondants, est incluse dans les capitaux propres attribuables aux détenteurs de capitaux propres de la Société.

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

Valneva SE

Le résultat de l'exercice est entièrement inclus dans le résultat net, les autres éléments du résultat global impactant uniquement les bénéfices non distribués et les autres réserves.

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre d'actions en circulation :

Nombre d'actions	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER	138 243 160	105 114 763
Paievements fondés sur des actions : exercices	544 660	2 578 636
Augmentation de capital	—	30 549 761
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	138 787 820	138 243 160

La Société a émis des options de souscription d'actions aux salariés dans le cadre de divers plans d'options de souscription d'actions (ESOPs) mis en place au cours des 10 dernières années. Voir la Note 23.

En juin 2022, Pfizer a investi 90,6 millions d'euros (95,0 millions de dollars) nets représentant 9 549 761 actions au prix de 9,49 euros par action dans le cadre d'une augmentation de capital réservée. En octobre 2022, la Société a conclu l'offre globale pour un total de 21 000 000 d'actions ordinaires nouvelles. Le produit brut total de l'offre globale, avant déduction des commissions de souscription et des frais payables par la Société, s'élevait à 102,9 millions d'euros (99,9 millions de dollars). Le coût des opérations sur capitaux propres directement attribuable à l'émission de nouvelles actions, est présenté dans les capitaux propres comme une déduction, nette d'impôt, du produit de l'émission.

Capital autorisé, mais non émis

Au 31 décembre 2023, la Société détenait 9 919 432 (31 décembre 2022 : 7 267 281) d'actions de capital conditionnel dans le cadre de l'émission d'actions de capital conditionnel (voir la Note 23) :

- l'exercice éventuel d'options d'achat d'actions existantes ; et
- l'attribution finale éventuelle d'actions ordinaires gratuites existantes.

Conformément à la résolution n° 21 de l'Assemblée Générale Combinée du 20 décembre 2023, le montant global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, avec effet immédiat ou à terme, en vertu des résolutions 13 à 20 de ladite Assemblée, ne pourra excéder 5,2 millions d'euros, étant précisé qu'à ce montant global maximum s'ajoutera le montant nominal supplémentaire des actions ou des valeurs mobilières à émettre conformément aux dispositions légales ou réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société.

22.2 Autres réserves

(En milliers d'euros)	Autres réserves réglementées	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Capital provenant de la rémunération en actions	Autres réserves	Total
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2023	52 820	(5 041)	(645)	17 636	(9 517)	55 252
Écarts de conversion	—	3 300	—	—	—	3 300
Régimes à prestations définies - Pertes actuarielles	—	(130)	—	—	—	(130)
Charges de rémunération à base d'actions	—	—	—	6 666	—	6 666
Acquisition/Cession des actions propres	—	—	—	—	—	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	52 820	(1 871)	(645)	24 301	(9 517)	65 088

(En milliers d'euros)	Autres réserves réglementées	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Capital provenant de la rémunération en actions	Autres réserves	Total
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2022	52 820	(5 146)	(645)	15 000	(9 517)	52 512
Écarts de conversion	—	(73)	—	—	—	(73)
Bénéfices liés aux régimes à prestations définies	—	178	—	—	—	178
Charges de rémunération à base d'actions	—	—	—	2 636	—	2 636
Acquisition/Cession des actions propres	—	—	—	—	—	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	52 820	(5 041)	(645)	17 636	(9 517)	55 252

Les autres réserves réglementées contiennent une réserve légale obligatoire non distribuable provenant de la fusion avec Intercell AG.

La Société n'a pas obtenu de dividendes de ses filiales ou société mise en équivalence ni versé de dividendes à ses actionnaires en 2023 et 2022.

Note 23 Paiements fondés sur des actions

La Société gère plusieurs plans de rémunération en actions réglés en instruments de capitaux propres. Le compte de résultat comprend les charges suivantes résultant des paiements fondés sur des actions :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Plans d'options de souscription d'actions	5 152	1 916
Programme d'actions ordinaires gratuites	1 514	719
Actions fictives	(390)	(11 291)
CHARGE DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS	6 276	(8 656)

23.1 Plans d'options de souscription d'actions

La juste valeur dudit plan réglé en instruments de capitaux propres est comptabilisée en charge pour services rendus par les salariés en contrepartie de l'attribution des options. La charge totale constatée sur la période d'acquisition des droits est déterminée en se référant à la juste valeur de l'option octroyée, hors effet de conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché. Les conditions d'acquisition des droits ne dépendant pas du marché sont prises en compte dans les hypothèses concernant le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le Groupe révisé annuellement ses estimations relatives au nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Il comptabilise, le cas échéant, l'incidence de la révision des estimations initiales au compte de résultat et procède à l'ajustement correspondant des capitaux propres.

Les produits perçus, nets des éventuels coûts directement attribuables à la transaction, sont crédités au capital (pour la valeur nominale des actions) et aux primes d'émission (pour le montant dépassant la valeur nominale) au moment où les options sont exercées.

Depuis 2013, la Société a octroyé des options d'achat d'actions aux employés et aux cadres par le biais de sept plans successifs.

Les options sur actions attribuées de 2013 à 2017 peuvent être exercées par tranches égales de deux après avoir été détenues pendant deux et quatre ans (les périodes d'acquisition), et les options sur actions attribuées à partir de 2019 peuvent être exercées par tranches égales de trois après avoir été détenues pendant un an, deux ans et trois ans. Les options sur actions attribuées en 2019 sont soumises à des conditions de performance.

Toutes les options expirent au plus tard dix ans après leur attribution. Les options sur actions ne sont ni transférables ni négociables et les options non acquises prennent fin sans compensation en cas de cessation d'emploi au sein du Groupe (déchéance). Les options sur actions attribuées à partir de 2013 sont acquises lorsque la prise de contrôle de plus de 50 % des droits de vote en circulation du Groupe est effective. La probabilité de changement de contrôle étant considéré comme faible, ce paramètre n'a pas été retenu dans la détermination de la période d'acquisition des droits.

Les modifications intervenues dans le nombre d'options de souscription d'actions en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré s'établissent comme suit :

	2023			2022		
	Nombre d'options	Nombre d'actions disponibles	Prix d'exercice moyen pondéré (en € par action)	Nombre d'options	Nombre d'actions disponibles	Prix d'exercice moyen pondéré (en € par action)
EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER	5 774 339	5 776 114	4,90	3 933 385	3 996 588	3,11
Attribuées	3 441 269	3 441 269	5,25	3 152 751	3 152 751	6,47
Expirées	(3 648)	(4 015)	2,92	—	—	—
Caduques	(647 024)	(647 024)	5,25	(196 834)	(196 834)	3,05
Exercées	(14 134)	(15 542)	2,92	(1 114 963)	(1 176 391)	3,32
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	8 550 802	8 550 802	5,02	5 774 339	5 776 114	4,90
Exerçables à la clôture de l'exercice	3 296 856	3 296 856	3,98	2 621 588	2 623 363	3,02

14 134 d'options d'achat d'actions pour les salariés (dont 14 134 ont été attribués dans le cadre de l'ESOP 2013, 0 dans le cadre de l'ESOP 2015 et 0 dans le cadre de l'ESOP 2016) ont été exercées en 2023, alors que 1 114 963

d'options d'achat d'actions pour les salariés (dont 615 918 ont été attribués dans le cadre de l'ESOP 2013, 478 845 dans le cadre de l'ESOP 2015 et 20 200 dans le cadre de l'ESOP 2016) ont été exercées en 2022.

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

Valneva SE

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options de souscription d'actions en circulation à la fin de la période sont les suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros par action)	Nombre d'options au 31 décembre (présentation en nombre d'actions convertibles)	
		2023	2022
2023	2,92	0	19 557
2025	3,92	43 655	43 655
2026	2,71	14 500	14 500
2027	2,85	551 475	551 475
2029	3,05	1 770 676	1 994 176
2032	6,47	2 750 477	3 152 751
2033	5,25	3 420 019	—
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		8 550 802	5 776 114

En 2023, 3 441 269 d'euros d'options sur actions ont été attribués (2022 : 3 152 751). La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options attribuées en 2023 était de 3,22 euros (2022 : 3,77 euros). La juste valeur des options attribuées a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black Scholes.

Les données significatives ayant servi à l'application du modèle ont été :

	Au 15 décembre 2023
Volatilité attendue (%)	72,95
Période d'acquisition attendue (durée en années)	5.50 - 6.50
Taux d'intérêt sans risque (%)	2.12 - 3.15

23.2 Actions ordinaires gratuites

En 2023, le directoire de la Société a attribué 445 320 actions ordinaires gratuites au profit du directoire et des membres de la Direction générale de la Société (2022 : 401 911). L'objectif de ce plan d'actions gratuites

2023-2026 est de fournir un dispositif incitatif à long terme pour les cadres supérieurs de la Société.

Le nombre d'actions ordinaires gratuites ainsi attribuées était le suivant :

Nombre d'actions ordinaires attribuées gratuitement	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Comité exécutif (précédemment Directoire)	263 842	196 855
Groupe des cadres supérieurs	181 478	205 056
ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS ORDINAIRES	445 320	401 911

Conformément à ce qui précède, l'évolution des actions ordinaires gratuites en cours d'acquisition est la suivante :

Nombre d'actions gratuites	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
EN COURS D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER	1 487 667	1 842 404
Attribuée	445 320	401 911
Caduques	(14 725)	(120 000)
Exercée	(549 632)	(636 648)
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 368 630	1 487 667

Sous réserve de conditions d'acquisition (conditions de service), les actions gratuites seront définitivement attribuées à chacun des bénéficiaires en trois tranches. Chaque tranche représente un tiers de l'attribution individuelle totale. Si un tiers n'est pas un nombre entier, le montant est arrondi à la baisse pour les deux premières tranches et à la hausse pour la dernière.

La première tranche et la deuxième tranche attribuées en 2023 seront acquises le 15 décembre, 2025, et la troisième tranche sera acquise le 15 décembre, 2026.

Aucune période de conservation n'est applicable aux actions ordinaires attribuées gratuitement dans le cadre du plan.

Les charges découlant du plan d'actions ordinaires gratuites correspondent au nombre d'actions attribuées dont l'acquisition est attendue, multiplié par le prix de l'action à la date d'attribution.

Les plans en 2023 and 2022, prévoient également une acquisition accélérée des actions ordinaires gratuites en cas de Changement de Contrôle (tel que défini dans le règlement de plan applicable) survenant au plus tôt deux ans après la date d'attribution. Pour le plan 2022, cette date s'agit du 10 octobre 2024, et pour le plan 2023, du 15 décembre 2025. Comme cette hypothèse est envisagée comme peu probable à la date d'attribution, elle n'a pas été considérée pour la détermination de la période d'acquisition. En outre, le plan prévoit la possibilité de conserver un droit à un montant proportionnel d'actions, pour toute tranche non acquise, en cas de départ à la retraite d'un bénéficiaire avant l'acquisition complète. Cette option est toutefois soumise à la satisfaction des conditions de performance définies pour le plan. Enfin, les règles applicables au plan d'attribution d'actions ordinaires gratuites prévoient que si un Changement de Contrôle intervient avant le 10 octobre 2024, et que l'article L. 225-197-1, III du Code de commerce ne s'applique pas, le plan sera annulé et la Société indemnisera les participants pour la perte des actions ordinaires gratuites non encore acquises, et, pour les membres du directoire, de l'obtention de toutes les approbations requises des actionnaires. Le montant brut de cette indemnité sera calculé comme si ces actions ordinaires gratuites avaient été définitivement acquises au moment du Changement de Contrôle. Les conditions et les limitations énoncées dans le règlement de plan s'appliqueront à ce calcul, *mutatis mutandis*.

Conformément à la section II (4^e alinéa) de l'article L. 225-197-1, II, 4^o du Code de commerce, le conseil de

surveillance a décidé le 22 juin 2022 et le 9 mars 2023 que les membres du directoire devront conserver au moins 20 % des actions gratuites acquises pour chaque tranche jusqu'à la cessation de leur mandat de membre du directoire ou de mandataire social.

23.3 Actions fictives

En 2017, 2019 et 2020, un plan d'actions fictives a été mis en place à l'intention des salariés de nationalité américaine, dans les mêmes conditions que le plan d'options de souscription d'actions (voir ci-dessus); il ne sera pas réglé en actions, mais en numéraire. Il est donc considéré comme un régime dont le paiement des transactions est fondé sur des actions réglées en trésorerie. Le passif des actions fictives est évalué, initialement et à la fin de chaque période de *reporting* jusqu'au règlement, à la juste valeur des droits d'options sur actions, en appliquant un modèle de valorisation des options, en tenant compte des conditions d'attribution des droits fictifs et de la mesure dans laquelle les salariés ont rendu des services à ce jour.

Aucunes nouvelles actions fictives n'ont été attribuées en 2023. En 2022, aucunes nouvelles actions fictives n'ont été attribuées, mais le changement d'un plan d'actions fictives à un autre plan d'actions fictives pour un employé a été convenu.

Conformément à ce qui précède, l'évolution des actions fictives en cours d'acquisition est la suivante :

Nombre d'actions fictives	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER	670 500	841 450
Attribuée	—	117 000
Caduques	(50 000)	(67 001)
Exercée	(210 000)	(220 949)
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	410 500	670 500

La valeur comptable du passif relatif aux actions fictives au 31 décembre 2023 s'élève à 1,4 millions d'euros (3,0 millions d'euros au 31 décembre 2022). La juste valeur des

options de souscription d'actions a été déterminée à la date de clôture du bilan par application du modèle d'évaluation Black-Scholes.

Les actions fictives en circulation à la fin de la période ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros par action)	Nombre d'actions fictives au 31 décembre	
		2023	2022
2027	2,85	6 250	6 250
2029	3,05	194 250	244 250
2030	—	210 000	420 000
ACTIONS FICTIVES EN CIRCULATION		410 500	670 500

Les données significatives ayant servi à l'application du modèle ont été :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Volatilité attendue (en %)	51,26	51.07-86.95
Période d'acquisition attendue (durée en années)	—	0,25-0,93
Taux d'intérêt sans risque (en %)	2,10	1,32-2,37

Note 24 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, si celle-ci peut être déterminée, nets des coûts de transaction engagés. Les emprunts sont par la suite enregistrés au coût amorti. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est constatée en compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont comptabilisés en passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel lui permettant de différer le règlement du passif sur une période d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Les emprunts du Groupe à la fin de l'exercice s'établissent comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
NON COURANT		
Emprunts obligataires et autres prêts	132 768	87 227
COURANTS		
Emprunts obligataires et autres prêts	44 079	11 580
TOTAL DES EMPRUNTS	176 847	98 806

L'échéance des emprunts est la suivante :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Comprise entre 1 et 3 ans	62 378	57 838
Comprise entre 3 et 5 ans	70 390	28 765
Au-delà de 5 ans	—	624
EMPRUNTS NON COURANTS	132 768	87 227
Emprunts courants	44 079	11 580
TOTAL DES EMPRUNTS	176 847	98 806

Les valeurs comptables des emprunts contractés par le Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Emprunts libellés en EUR	3 581	4 433
Emprunts libellés en USD	173 266	94 373
TOTAL DES EMPRUNTS	176 847	98 806

24.1 Autres emprunts

En août 2023, Valneva a signé le 7^e amendement de l'Accord de financement D&O signé à l'origine en février 2020. L'amendement a accordé à la Société un accès immédiat à 100,0 millions de dollars (90,0 millions d'euros), dont 50,0 millions de dollars (45,0 millions d'euros) ont été tirés à la date d'exécution de l'amendement, le 16 août 2023, et les 50,0 millions de dollars (45,0 millions d'euros) ont été tirés le 28 décembre 2023. Le taux d'intérêt sur la nouvelle dette reste inchangé à 9,95 %, ce qui se traduit par un taux d'intérêt effectif pour le premier tirage de 14,17 %, et pour le second tirage de 13,47 % au 31 décembre 2023. Les nouvelles tranches ont une période d'intérêt de trois ans et arriveront à échéance le 16 août 2028. Les coûts de transaction s'élevant à 11,2 millions d'euros ont été déduits du produit de l'emprunt reçu. Au 31 décembre 2023, un total de 200,0 millions de dollars a été utilisé dans le cadre de l'accord de de financement. La valeur comptable de l'emprunt s'élève à 186,2 millions de dollars (167,5 millions d'euros).

En avril 2022, Valneva a signé un amendement pour augmenter le montant principal de son accord de financement de D&O pour 60,0 millions de dollars (54,0

millions d'euros). L'amendement d'avril 2022 a accordé à Valneva un accès immédiat à 20,0 millions de dollars (18,0 millions d'euros), avec un montant supplémentaire de 20,0 millions de dollars (18,0 millions d'euros) disponible en cas d'approbation potentielle du VLA2001 par l'Agence européenne des médicaments. Ces 20,0 millions de dollars (18,0 millions d'euros) supplémentaires ont été tirés en septembre 2022. Le taux d'intérêt de cette dette supplémentaire reste inchangé à 9,95 % (équivalent à 10,09 % sur une base annuelle). La période de paiement des intérêts a été prolongée du deuxième trimestre 2023 au troisième trimestre 2024, et le prêt arrivera désormais à échéance au premier trimestre 2027 au lieu du premier trimestre 2026. Au 31 décembre 2022, 100,0 millions de dollars (90,0 millions d'euros) avaient été tirés et la valeur comptable était de 95,0 millions de dollars (89,2 millions d'euros). Au 31 décembre 2021, 60,0 millions de dollars (54,0 millions d'euros) étaient tirés et la valeur comptable était de 56,3 millions de dollars (49,7 millions d'euros). L'emprunt est garanti par tous les actifs de Valneva, y compris la propriété intellectuelle, et est garanti par Valneva SE et certaines de ses filiales. Veuillez vous référer à la Note 5.35 pour plus d'informations sur les modifications apportées à l'accord de financement D&O après le 31 décembre 2023.

Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie du voyage, et après une levée temporaire de l'engagement de revenus minimum au second semestre 2020, Valneva, Deerfield et OrbiMed se sont mis d'accord pour modifier cet engagement en 2021 et 2022, en remplaçant le revenu minimum de 115,0 millions d'euros sur 12 mois glissants par des revenus trimestriels minimum représentant un total de 64,0 millions d'euros sur l'exercice 2021 et un total de 103,8 millions d'euros en 2022. En 2023, le revenu minimum requis de 115,0 millions d'euros sur douze mois glissants entre à nouveau en vigueur. Les parties ont également convenu de modifier l'exigence minimale de trésorerie à 50,0 millions d'euros pour 2021 et 2022. Suite à un amendement à l'Accord de financement D&O en avril 2022, l'exigence minimale de liquidité est de 35,0 millions d'euros pour 2023.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces limitations affectent sa capacité à faire face à ses obligations de trésorerie. Au 31 décembre 2023, la liquidité ou les revenus nets consolidés du Groupe ne sont pas tombés en dessous des valeurs minimales des covenants.

Si la liquidité ou les revenus nets consolidés du Groupe devaient tomber en dessous des valeurs minimales des clauses restrictives, Valneva ne serait pas en mesure de respecter les clauses restrictives financières de l'Accord de prêt de D&O, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires (jusqu'à 10 %-points d'intérêt supplémentaires sur la durée du défaut) et une obligation de remboursement anticipé. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces limitations affectent sa capacité à faire face à ses obligations de trésorerie.

L'accord de financement D&O est inclus dans le poste de bilan « Emprunts ».

(En milliers d'euros)	2023	2022
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	89 182	49 671
Produit de l'émission	91 111	38 502
Coûts de transaction	(11 198)	(255)
Intérêts courus	12 942	7 521
Paiement des intérêts	(11 022)	(7 685)
Écart de conversion	(3 494)	1 429
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	167 520	89 182
Moins : part non courante	(127 119)	(79 709)
PART COURANTE	40 401	9 473

Au 31 décembre 2023, les autres emprunts comprenaient également des emprunts liés au financement des dépenses de recherche et développement et du CIR (crédit d'impôt R&D en France) de 3,6 millions d'euros (31 décembre 2022 : 4,4 millions d'euros) ainsi qu'un montant lié à la CEPI de 5,7 millions d'euros (31 décembre 2022 : 5,2 millions d'euros), représentant des paiements perçus qui devraient être remboursés à l'avenir. Pour des informations détaillées, voir la Note 8.1.

24.2 Emprunts et autres emprunts garantis

Au 31 décembre 2023, 171,1 millions d'euros (31 décembre 2022 : 93,6 millions d'euros) des emprunts et autres emprunts en cours sont garantis, sécurisés ou mis en gage. Ces emprunts et autres prêts étaient liés au financement des dépenses de recherche et développement, des immobilisations et du CIR (crédit d'impôt recherche) et ont des conditions (taux d'intérêt) et des modalités (échéances) diverses.

24.3 Juste valeur des emprunts et autres emprunts

La juste valeur des emprunts et autres prêts est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels à l'aide de taux d'intérêt dérivés des rendements obligataires et des taux de swap pertinents et ajustés pour tout autre risque potentiel et risque de liquidité lié à la nature de chaque prêt. Les rendements obligataires pertinents ont été déterminés par une analyse interne basée sur la méthodologie de notation d'entreprise RiskCalc de Moody's. Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 pour la majorité des emprunts et autres prêts, les justes valeurs ne sont pas sensiblement différentes de leurs valeurs comptables, puisque les intérêts à payer sur ces emprunts sont soit proches des taux actuels du marché, soit les emprunts sont de nature à court terme.

Au 31 décembre 2022, des écarts ont été identifiés uniquement pour les autres emprunts garantis, avec une juste valeur de 3,9 millions d'euros (la valeur comptable était de 4,4 millions d'euros).

Note 25 Comptes fournisseurs et charges à payer

Les comptes fournisseurs et charges à payer comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Fournisseurs	17 564	14 505
Charges à payer	26 739	26 986
TOTAL	44 303	41 491
Moins : part non courante	—	—
PART COURANTE	44 303	41 491

La valeur comptable des comptes fournisseurs et autres charges à payer est considérée comme étant la même que leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme. Toutes les dettes fournisseurs et les charges à payer sont à court terme.

Note 26 Dettes fiscales et sociales

Le Groupe comptabilise un passif et une charge pour les primes octroyées. Le Groupe comptabilise un passif lorsqu'il a assumé une obligation contractuelle ou que les usages ont créé une obligation implicite.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Dettes envers le personnel	10 815	10 778
Cotisations sociales et autres taxes	5 394	4 960
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	16 209	15 738
Moins : part non courante	—	—
PART COURANTE	16 209	15 738

Note 27 Dettes de location

Les dettes de location sont effectivement garanties, car les droits sur les actifs loués reviennent au bailleur en cas de défaillance.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER	53 574	56 822
Acquisitions	3 759	1 629
Réévaluation due aux paiements variables	(2)	859
Résiliation des contrats	(22 539)	—
Paievements de location	(4 286)	(3 900)
Frais d'intérêt	1 183	833
Variation du taux de change	280	(2 669)
SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	31 969	53 574

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 les dettes de location ont diminué de 21,6 millions d'euros, principalement en raison de la résiliation du contrat de location des locaux en Autriche en septembre 2023, avec une valeur de résiliation de 22,5 millions d'euros.

L'échéance des dettes de location à long terme est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Comprise entre 1 et 3 ans	5 313	4 573
Comprise entre 3 et 5 ans	5 414	4 608
Au-delà de 5 ans	18 362	18 982
PASSIFS DE LOCATION NON COURANTES	29 090	28 163
Passifs de location courantes	2 879	25 411
TOTAL DES PASSIFS DE LOCATION	31 969	53 574

Les valeurs comptables des dettes de location du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
EUR	1 479	24 694
SEK	28 308	27 314
Autre	2 182	1 566
TOTAL DES EMPRUNTS	31 969	53 574

Note 28 Passifs sur contrats

Un passif sur contrat doit être comptabilisé lorsque le client a déjà fourni la contrepartie ou une partie de la contrepartie, avant qu'une entité n'ait rempli son obligation de performance (biens ou services convenus qui doivent être livrés ou fournis), découlant du « contrat ».

L'évolution des passifs sur contrat est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	9 411	128 758
Reconnaissance du revenu	(4 394)	(130 678)
Augmentation	1 870	10 833
Autres reprises	(1 032)	—
Différences du taux de change	(159)	498
SOLDE DE CLÔTURE	5 697	9 411
Moins : part non courante	—	—
PART COURANTE	5 697	9 411

Au 31 décembre 2023, la comptabilisation des produits d'un montant de 3,8 millions d'euros résulte de l'accord d'achat anticipé avec le Royaume de Bahreïn. Les autres reprises d'un montant de 1,0 millions d'euros résultent de la cession de l'unité CTM de Valneva à Solna en date du 1^{er} juillet 2023.

En 2022, des produits ont été comptabilisés pour un montant de 116,8 millions d'euros dans le cadre de l'accord d'achat anticipé avec la Commission européenne, de 2,3 millions d'euros dans le cadre de l'accord d'achat anticipé

avec le Royaume de Bahreïn, de 2,0 millions d'euros dans le cadre de l'accord avec l'Instituto Butantan et de 5,9 millions d'euros dans le cadre de l'accord de collaboration et de licence avec Pfizer. Les augmentations (montants reçus pour des obligations de performance futures) en 2022 s'élevant à 4,2 millions d'euros sont liées à l'accord de collaboration et de licence avec Pfizer, 2,0 millions d'euros découlent de l'Instituto Butantan, et 3,8 millions d'euros résultent de l'accord d'achat anticipé avec le Royaume de Bahreïn.

Note 29 Passif au titre de remboursement futur

Un passif de remboursement futur doit être comptabilisé lorsque le client a déjà versé une contrepartie dont le remboursement partiel ou total est attendu. Il est évalué au montant que la Société a l'obligation de rembourser ou

aux montants qui n'ont pas satisfait aux critères de comptabilisation des produits dans le passé, mais dont il ne reste plus de biens et de services à fournir à l'avenir.

Évolution du passif au titre de remboursement futur pendant la période :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	143 085	254 582
Augmentations	465	52 012
Paievements	(352)	(2 626)
Autres diminutions	(108 542)	(879)
Reconnaissance du revenu	(40)	(169 242)
Charges d'intérêts capitalisés	8 419	9 597
Différences de taux de change	(3 095)	(357)
SOLDE DE CLÔTURE	39 941	143 085
Moins : part non courante	(6 303)	(6 635)
PART COURANTE	33 637	136 450

Au 31 décembre 2023, sur un total de 39,9 millions d'euros, un montant de 33,1 millions d'euros est lié à l'accord de collaboration et de licence avec Pfizer. Outre les obligations de paiement futur à Pfizer, les passifs de remboursement futur contiennent également des passifs sur contrat qui pourraient être reconnus à l'avenir en chiffre d'affaire pour un montant de 10,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 4,6 millions d'euros). Les autres passifs au titre de

remboursement futur de 6,5 millions d'euros sont liés au paiement prévu à GlaxoSmithKline (GSK) pour la résiliation des accords d'alliance stratégique en 2019. Les autres diminutions comptabilisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont principalement liées aux paiements effectués au cours de la période conformément aux conditions définies dans l'accord de collaboration et de licence avec Pfizer.

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

Valneva SE

Au 31 décembre 2022, 135,5 millions d'euros étaient liés à la collaboration avec Pfizer et 6,6 millions d'euros (dont 6,6 millions d'euros étaient non courants) étaient liés au paiement prévu à GSK suite à la résiliation de l'accord d'alliance stratégique en 2019. Les produits comptabilisés en 2022 sont principalement liés à la décomptabilisation de l'obligation de redevance au gouvernement britannique précédemment incluse pour un montant de 89,2 millions

d'euros et à la décomptabilisation de l'obligation d'investissement précédemment incluse envers le gouvernement britannique pour un montant de 80,0 millions d'euros. Les augmentations comprennent un paiement d'étape de 25,0 millions de dollars (24,5 millions d'euros) liée à l'accord de collaboration et de licence avec Pfizer ainsi que d'autres paiements reçus pour lesquels Valneva a une obligation de remboursement.

Note 30 Provisions

30.1 Dispositions relatives aux engagements vis-à-vis des employés

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Contribution de l'employeur sur les plans de rémunération en actions	1 684	3 330
Actions fictives	1 421	2 976
Indemnités de départ à la retraite	459	330
Indemnités de départ	670	267
SOLDE DE CLÔTURE	4 234	6 903
Moins : part non courante	490	1 320
PART COURANTE	3 744	5 583

Provisions pour paiements en actions

Les cotisations patronales sur les plans de rémunération en actions et les actions fictives sont calculées à la date de clôture utilisant le cours de l'action Valneva au 31 décembre 2023 : 4,72 euros (31 décembre 2022 : 6,22 euros).

Indemnités de départ à la retraite

Certaines sociétés du Groupe peuvent verser à leurs salariés des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an :

- jusqu'au 31 décembre 2020, selon la méthode des unités de crédit projetée où chaque période de service donnait lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et où chacune de ces unités était évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ;
- à compter du 31 décembre 2021, selon la nouvelle méthode de calcul proposée par l'IFRS IC et selon la mise à jour de la recommandation de l'ANC n° 2013-02 au 31 décembre 2021 : selon cette méthode, lorsque le régime prévoit le versement d'une indemnité au salarié,

s'il est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de services, l'engagement doit uniquement être calculé sur les années de services précédant le départ en retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation ;
- un taux d'augmentation des salaires ;
- un taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultant des ajustements d'ancienneté et les changements d'hypothèses actuarielles sont débités ou crédités dans les capitaux propres et apparaissent dans le résultat global au titre de la période concernée.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Hypothèses retenues

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Taux d'actualisation	3,20 %	3,60 %
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	2,50 %
Taux de rotation	0 % - 21,35 %	0 % - 21,35 %
Taux de charges sociales	43,00 % - 47,00 %	43,00 % - 47,00 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	22	20

Variations de l'obligation au titre des prestations définies

Valeur actualisée de l'engagement :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	330	422
Coût des services rendus	(1)	86
Réévaluations	130	(178)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	459	330

30.2 Autres provisions

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Non courantes	584	960
Courantes	7 091	24 714
PROVISIONS	7 675	25 674

Les provisions comprennent principalement 5,2 millions d'euros pour les coûts juridiques et de compensation prévus dans le cadre d'une procédure judiciaire liée à la fusion Intercell AG/Vivalis SA (au 31 décembre 2022 : 5,2 millions d'euros). Au 31 décembre 2022, un montant de

18,8 millions d'euros était lié à des provisions pour contrats déficitaires dans le cadre de l'arrêt des activités liées au vaccin contre la COVID-19. Ces provisions ont pour la plupart été utilisées ou reprises au cours de la année close au 31 décembre 2023.

Note 31 Autres passifs

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Produits constatés d'avance	513	5 519
Autres passifs financiers	34	32
Dettes diverses	125	88
AUTRES PASSIFS	671	5 639
Moins : part non courante	(79)	(116)
PART COURANTE	592	5 523

Au 31 décembre 2022, les produits constatés d'avance comprenaient principalement des avances conditionnelles de la subvention reçue de Scottish Enterprise.

Note 32 Informations relatives au flux de trésorerie

32.1 Trésorerie générée par les opérations courantes

Le tableau suivant montre les ajustements opérés pour rapprocher la perte nette de l'exercice aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2023,	
	2023	2022
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(101 429)	(143 279)
AJUSTEMENTS POUR		
Dépréciation et amortissement	17 584	21 036
Amortissement/réduction de valeur des actifs immobilisés/immobilisations incorporelles	(731)	23 249
Charge de rémunération en actions	5 111	(8 656)
Charge/(revenu) d'impôt sur les sociétés	2 800	(1 536)
(Bénéfice)/perte sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(12)	38
Part du (profit)/perte des entités mises en équivalence	—	(9)
(Bénéfice)/perte de la vente de biens détenus en vue de la vente	580	—
Provision pour les coûts de contribution de l'employeur sur les plans de rémunération en actions ⁽¹⁾	(1 659)	(22 933)
Autres (revenus)/dépenses non monétaires	(804)	14 088
Revenus d'intérêts	(1 210)	(260)
Charge d'intérêts	23 325	19 054
	44 984	44 070
VARIATION DES ACTIFS ET PASSIFS OPÉRATIONNELS NON COURANTS (À L'EXCLUSION DES EFFETS DES ACQUISITIONS ET DES DIFFÉRENCES DE CHANGE)		
Autres actifs non courants	(192)	10 981
Passifs contractuels à long terme	—	(5 241)
Engagements de remboursement à long terme ⁽²⁾	1 136	(154 833)
Autres passifs et provisions non courants	(430)	1 379
	514	(147 713)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (À L'EXCEPTION DES EFFETS LIÉS À L'ACQUISITION ET AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE DES DEVICES SUR LA CONSOLIDATION)		
Stocks	(9 165)	84 224
Clients et autres débiteurs	(2 855)	12 401
Passifs sur contrat	(3 471)	(114 603)
Engagements de remboursement	(112 689)	33 764
Dettes commerciales, autres dettes et provisions	(17 398)	(14 053)
	(145 578)	1 732
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES OPÉRATIONS COURANTES	(201 509)	(245 189)

(1) Pour l'année close au 31 décembre 2022, le poste « Charges de personnel autres que la rémunération en actions » comprend un produit de 23,2 millions d'euros, qui résulte de la reprise de la provision pour cotisations patronales, qui a été comptabilisée au 31 décembre 2021 pour le montant à payer lors de l'exercice des programmes IFRS 2.

(2) Au 31 décembre 2022, les termes de l'obligation de redevance et l'obligation d'investissement envers le gouvernement britannique ont été redéfinis dans le cadre de l'accord de règlement 2022. La Direction a estimé que la probabilité de cette obligation future était faible. Cela s'est traduit par une réduction des dettes de passifs de remboursement futur et la comptabilisation d'autres revenus pour un montant de 169,2 millions d'euros.

32.2 Réconciliation des passifs découlant d'activités financières

Les passifs découlant d'activités financières sont des passifs pour lesquels les flux de trésorerie ont été (ou seront) comptabilisés dans l'état consolidé des flux de trésorerie du Groupe comme des flux de trésorerie découlant d'activités financières. Pour le développement des emprunts et des engagements de location, voir Note 24 et Note 27.

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	98 806	57 834
Produit de l'émission	92 309	39 587
Coûts de transaction	(11 198)	(255)
Remboursements	(2 097)	(1 793)
Réévaluations	393	1 115
Intérêts courus	13 365	7 932
Paieement des intérêts	(11 025)	(7 685)
Écart de conversion	(3 706)	2 073
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	176 847	98 806

Note 33 Engagements et autres passifs

Au 31 décembre 2023, 3,7 millions d'euros de dépenses d'investissement ont été contractées, principalement pour les sites de production (31 décembre 2022 : 9,9 millions d'euros). Les contrats respectifs sont tous liés à la finalisation du bâtiment Almeida en Écosse, la nouvelle usine de fabrication et le site de production pour IXIARO et IXCHIQ.

33.1 Autres engagements, promesses et garanties

Les autres engagements consistent en :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Prêts et subventions	6	49
Redevances	6 798	8 262
AUTRES ENGAGEMENTS	6 804	8 311

Les garanties et nantissements s'établissent comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Nantissements sur les comptes bancaires	121 085	284 889
GARANTIES ET NANTISSEMENTS	121 085	284 889

Les nantissements déclarés sur les comptes bancaires proviennent des conditions de l'Accord de financement D&O qui, en outre, est garanti par la quasi-totalité des actifs de Valneva, y compris sa propriété intellectuelle, et qui est cautionné par la Société et certaines de ses filiales. Pour plus d'informations sur cet emprunt, voir la Note 24.

33.2 Autres passifs et litiges

Suite à la fusion entre les sociétés Vivalis SA et Intercell AG en 2013, certains anciens actionnaires d'Intercell ont entamé une procédure devant le tribunal de commerce de Vienne pour demander soit une révision du montant de l'indemnité payée aux actionnaires sortants soit une révision du ratio d'échange entre les actions Intercell et Valneva utilisé pour la fusion. En octobre 2021, un expert nommé par le tribunal a recommandé une augmentation de l'indemnité en espèces ainsi que des travaux d'évaluation supplémentaires sur le rapport d'échange. En avril 2022, cet expert a présenté le résultat de ses travaux sur le ratio d'échange. En avril 2023, le comité judiciaire

consultatif a rendu son avis; toutefois, le résultat final dépendra de la position du tribunal sur certains points juridiques. La Société a donc évalué la probabilité de plusieurs scénarios et a décidé de constituer une provision de 5,2 millions d'euros pour couvrir le risque réévalué et les frais juridiques potentiels (31 décembre 2022 : 5,2 millions d'euros).

En juillet 2016, la Société a reçu une demande de paiement complémentaire avec menace d'action en justice en relation avec l'acquisition de la société Humalys SAS en 2009, opération par laquelle la Société avait acquis une technologie qui a été ensuite combinée avec une autre technologie de découverte d'anticorps et apportée à la société BliNK Biomedical SAS début 2015. Les anciens actionnaires d'Humalys réclament un complément de prix en raison de cette cession. Une décision de première instance dans l'affaire Humalys a été rendue le 6 septembre 2023. Le tribunal a rejeté les demandes des plaignants. Ceux-ci n'ont pas fait appel dans le délai légal; par conséquent le jugement est maintenant définitif.

Note 34 Transactions entre parties liées

Au 31 décembre 2023, il n'y a eu aucune modification concernant parties liées. Le Groupe Grimaud La Corbière SAS, Sevremoine (France) et sa filiale Vital Meat SAS sont considérés comme des parties liées du fait de la grande influence qu'ils exercent par le biais de transactions

importantes et de la transmission d'informations techniques indispensables. Bpifrance, Maisons-Alfort (France) est considérée comme une partie liée ayant une influence significative du fait de sa participation au conseil d'administration de la Société.

34.1 Prestation de services

Les transactions avec les parties liées sont effectuées dans des conditions normales de marché.

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
PRESTATION DE SERVICES		
Activités d'exploitation	260	1 200
Activités de financement	76	8
ACHATS DE SERVICES	335	1 208

Les services fournis par Valneva au Groupe Grimaud La Corbière SAS, un actionnaire significatif de Valneva, sont considérés comme des transactions entre parties liées en tant qu'actionnaires de Valneva et consistent en des services dans le cadre d'un accord de collaboration et de licence de recherche, ainsi que la mise à disposition de locaux et d'équipements et de la vente de brevets et de cellules.

Au 31 décembre 2022, les activités opérationnelles d'un montant de 1,0 millions d'euros incluaient l'accord de Valneva avec la société Vital Meat SAS (filiale du groupe Grimaud La Corbière SAS) selon lequel Valneva a transféré certains actifs (brevets et lignées cellulaires) à la société Vital Meat SAS pour un montant de 1,0 million d'euros.

À partir de juin 2022, Bpifrance a été qualifiée de partie liée, en tant qu'actionnaire de Valneva disposant d'une influence considérable du fait de sa participation au conseil d'administration de la société. Valneva a emprunté à Bpifrance des montants s'élevant à 80 % des créances de l'administration fiscale française relatives aux crédits d'impôt recherche pour 2020, 2021 et 2022. Le montant total emprunté à Bpifrance est de 3,5 millions d'euros. Une commission de garantie de 0,5 % ainsi que des intérêts au taux moyen EURIBOR à un mois du mois précédent (le taux mentionné est un taux variable déduit à 0 % dans le cas où il serait négatif) majorés de 1,7 % par an sont applicables à ces montants empruntés (voir tableau ci-dessus).

Les emprunts liés aux crédits d'impôt recherche en cours :

(En milliers d'euros)	Montant	Date d'attribution
BPI à payer au titre du crédit d'impôt recherche 2020	859	novembre 2021
BPI à payer au titre du crédit d'impôt recherche 2021	1 419	novembre 2022
BPI à payer au titre du crédit d'impôt recherche 2022	1 198	décembre 2023

34.2 Rémunération des cadres clés

La rémunération totale des cadres dirigeants (y compris le comité exécutif et le conseil d'administration) de la Société comprend les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	3 439	3 172
Autres avantages à long terme	52	45
Paiements fondés sur actions (charge de l'exercice)	2 145	722
RÉMUNÉRATION DES CADRES DIRIGEANTS	5 636	3 939

Au 31 décembre 2023, la rémunération totale des membres du comité exécutif de la Société (anciennement conseil de surveillance) s'est élevée à 5,2 millions d'euros (2022 : 3,6 millions d'euros) et représente principalement des salaires et des paiements fondés sur des actions.

La rémunération totale des cadres dirigeants comprend celle des membres de l'ancien conseil de surveillance pour un montant de 0,5 million d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : 0,4 million d'euros).

Note 35 Événements postérieurs à la date de clôture

Cession du bon de revue prioritaire pour 103 millions de dollars

Le 2 février 2024, la Société a vendu le bon de revue prioritaire (PRV) qu'elle avait reçu de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis pour 103 millions de dollars (95 millions d'euros). La Société a obtenu un PRV pour les maladies tropicales en novembre 2023 suite à l'approbation par la FDA des États-Unis d'IXCHIQ, le vaccin vivant atténué à dose unique de Valneva indiqué pour la prévention de la maladie provoquée par le virus du chikungunya (CHIKV) chez les personnes âgées de 18 ans et plus qui présentent un risque accru d'exposition au CHIKV. Avec cette approbation, IXCHIQ est devenu le premier vaccin homologué au monde contre le chikungunya, disponible pour répondre à ce besoin médical non satisfait.

Valneva investira le produit de la vente du PRV dans ses projets de R&D, notamment le co-développement de son vaccin candidat de Phase 3 contre la maladie de Lyme, des essais cliniques supplémentaires pour son vaccin contre le chikungunya IXCHIQ et l'expansion du pipeline clinique de la Société.

Amendement de l'Accord de financement D&O

Le 18 mars 2024, Valneva a signé un amendement avec les fonds de santé américains Deerfield et OrbiMed, reportant le début du remboursement du prêt initial de 100 millions de dollars du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} janvier 2026. La date d'échéance du prêt restera inchangée et la période de paiement des intérêts a été uniquement prolongée de 18 mois.